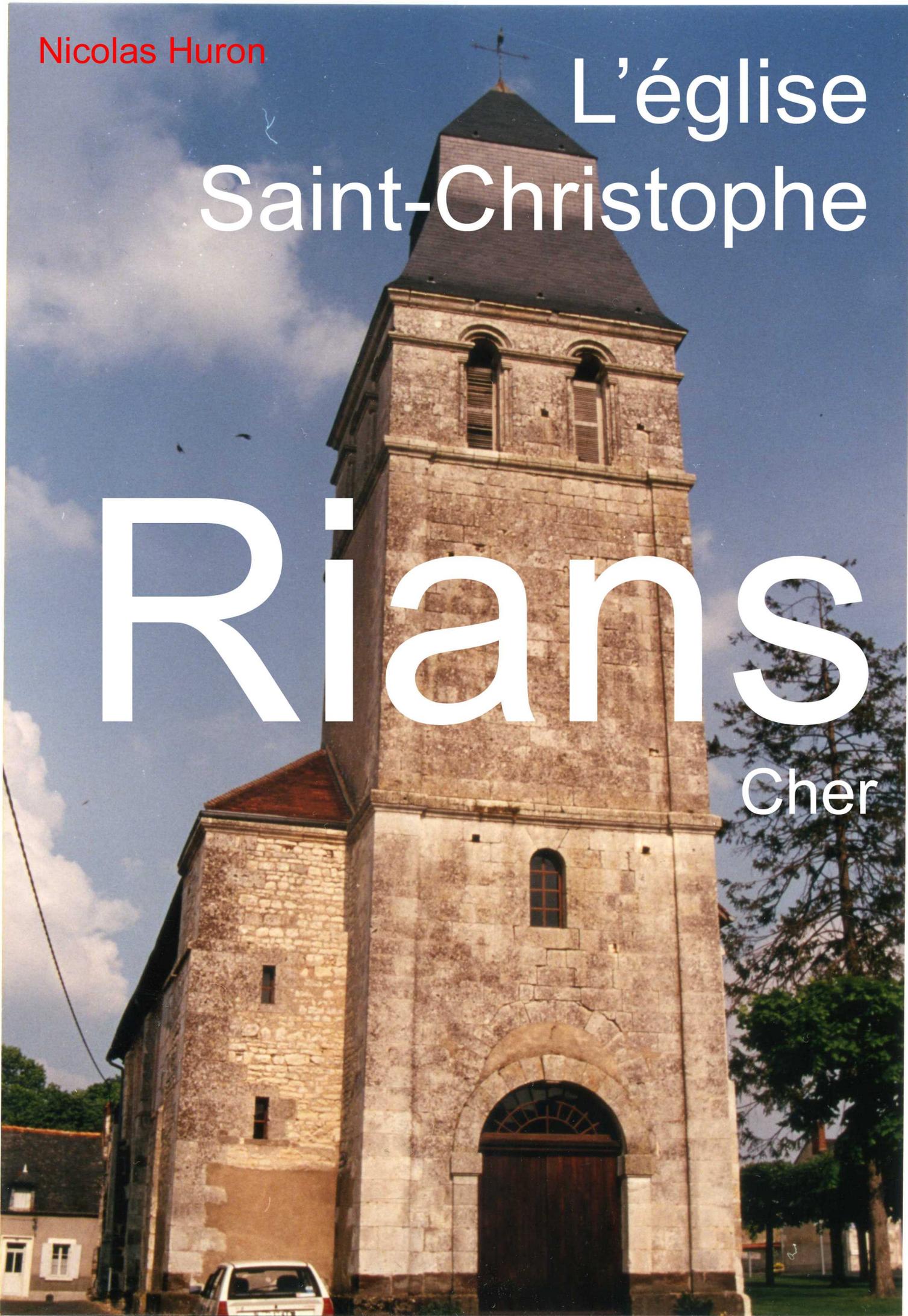


Nicolas Huron

L'église
Saint-Christophe

Rians

Cher



L'église Saint-Christophe
de Rians
(Cher)

dossier ECCLESIA septembre 1992

L'association pour le développement de la recherche historique et archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre (A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale,

Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire contemporaine,

Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire médiévale,

Responsable du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la **Municipalité de Rians**

au personnel de la Mairie,

au **Conseil Général du Cher,**

à l'entreprise **TOUBUREAU,**

au personnel des **Archives Départementales du Cher,**

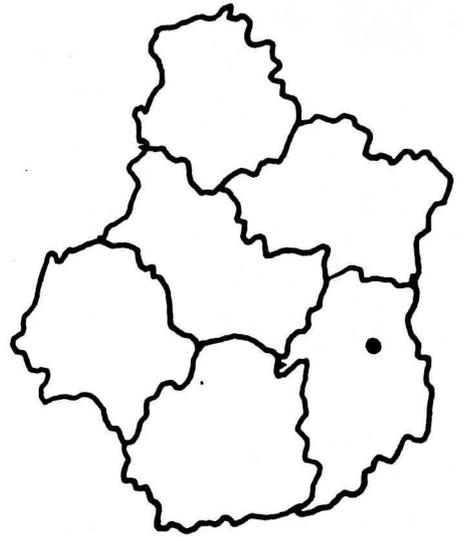
Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du samedi 5 septembre 1992 à la salle des fêtes de Rians, n'aurait pas pu voir le jour.

Introduction.

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

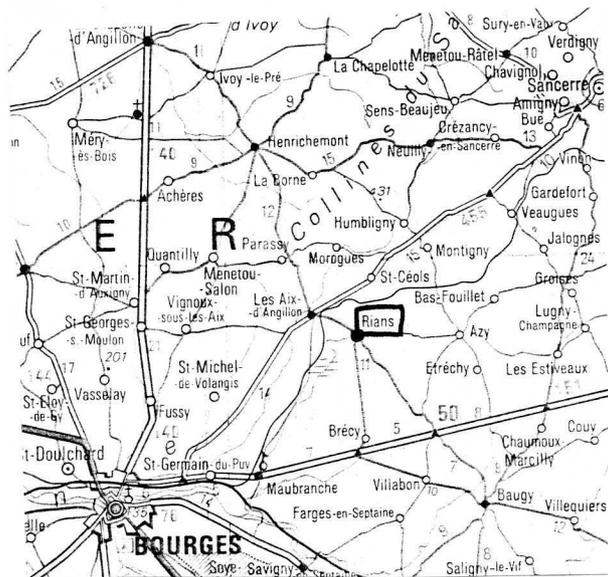
Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 5 septembre 1992, sur l'église Saint-Christophe de Rians. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Rians.

Localisation



Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Canton des Aix-d'Angillon

Diocèse de Bourges
Archidiaconé et archiprêtré de Sancerre



Ech. 1/500 000

Les premiers temps de l'église Saint-Christophe de Rians

Il existe à Rians, sur le rive gauche de la rivière, un aqueduc qui amenait probablement les eaux de la source de la Douée, vers une villa gallo romaine non encore retrouvée. Cet aqueduc, plus tard dérivé vers Séry, traversait l'église. Buhot de Kersers pensait qu'une portion lors du creusement des fondations de la tour du clocher, en 1780.

En 982, Rians est le siège d'une vicairie, "*Vicaria Riomensis*", cette forme, qui lui est commune avec Riom (Puy-de-Dôme), Riomensis ville en 1169, est un adjectif dérivé de Riomus, réduction courante au moyen âge de Riomus, issu lui-même de Rigomagus, par effacement des gutturales intervocaliques. Le premier élément est rix "*roi*"; on peut donc traduire "*le champ ou le marché du roi*". C'est à proximité de cette bourgade que Jullian place le second camp de Vercingétorix, lors du siège de Bourges par César en -52. Notons que rians était traversé par la grande voie de Bourges à Sancerre. Cette voie est dite le chemin de Jacques Coeur.

De saint Christophe à l'église Saint-Christophe

La vie de ce martyr est très peu connue et pourtant sa légende est riche. Suivant cette légende, Christophe eut un jour à porter l'Enfant Jésus sur ses épaules pour lui faire traverser une rivière, de là serait venu son nom ("*Christophoros*" : celui qui porte le Christ). Le culte de Saint-Christophe était au Moyen Age très populaire. Cette popularité ne semble être guère antérieure à la seconde moitié du X^e siècle. Les églises paroissiales dédiées à Saint-Christophe, étant en général assez tardives, elles sont donc assez peu nombreuses dans notre région.

On célèbre ce saint le 25 juillet.

Les premières églises de Rians

Y avait-il déjà une église à Rians avant le XII^e siècle ? Cela est fort probable, comme nous venons de le voir, mais seules des fouilles archéologiques dans l'église pourraient résoudre valablement une telle question. Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XI^e ou XII^e siècle (comme à Neuvy-Pailloux en 1986-87) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs. Le sol de l'église Saint-Christophe a probablement encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Rians.



Les églises Saint-Christophe

L'édifice

XII^e - XVI^e siècles

La description de Buhot de Kersers et nos notes

"L'église paraît au XII^e siècle par les parties les plus anciennes de la nef, qui forme un vaste rectangle. Dans le haut des murs latéraux existent encore les petites fenêtres de plein-cintre (au nombre de 8) et à petits claveaux de la construction primitive (à arc extradossé par une moulure chanfreinée), aujourd'hui murées ⁽¹⁾. Elles ont été remplacées récemment par des fenêtres longues, larges et un peu aiguës, ouvertes plus bas. la nef est voûtée en plâtre. Elle paraît avoir été primitivement lambrissée en bois avec charpente apparente (ceci est faux ; elle fut munie d'un plafond en 1739) ⁽²⁾.

"Le chœur, postérieur à la nef, est aussi rectangulaire, à chevet carré, percé de trois fenêtres étroites et longues, un peu aiguës, à grands claveaux, celle du milieu plus haute que les deux autres (le chœur a été construit avant la chapelle sud des seigneurs de Séry ; elle était éclairée également par deux baies en tiers-point, de même type que celles du fond du chœur, ouverte dans chacun des murs latéraux). Le chœur est voûté en deux travées sur arcs ogives toriques, portés sur culs de lampe, du XIV^e s. (on remarque parmi eux, un buste dont les bras ont été cassés). La corniche extérieure est un simple bandeau chanfreiné au-dessous sans modillon".

A cette description, on peut ajouter l'existence d'une porte à arc en anse de panier, aujourd'hui murée et située dans le mur sud de la seconde travée du chœur. Cette porte semble de la fin du XV^e siècle. Deux niches carrées sont percées dans le mur latéral nord.

Le chœur s'ouvre sur la nef par un grand arc en tiers-point reposant en hauteur, sur des corbeaux et non sur des piliers afin de ne pas gêner la vue des offices divins.

"Au sud sont deux chapelles : l'une, qui sert actuellement de sacristie, était l'ancienne chapelle seigneuriale du château de Séry (construite au début du XVI^e siècle). Elle est éclairée par une belle et large fenêtre à deux meneaux, formant, au sommet, par leurs croisements, des losanges polylobés. Il existait encore, il y a quelques années, des vitraux à personnages, objet bien rare dans nos campagnes et qui, malheureusement, viennent d'être déplacés et échangés contre des vitraux neufs".

Cette chapelle, avant d'être transformée en sacristie au début du XIX^e siècle, était ouverte sur le chœur par un grand arc en tiers-point.

La chapelle est voûtée d'une voûte d'ogives dont les nervures reposent sur des culots, en forme d'écusson.

Une petite fenêtre ouverte dans le haut du mur Est de cette chapelle permet d'accéder au-dessus de la voûte.

"L'autre chapelle est toute récente. On y a inscrit, dans le mur de l'ouest une pierre portant inscription, et qui était dans le mur latéral, au

1 : Rajoutons à cela que par son appareillage la nef romane subsistante paraît de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle. Les traces d'une porte latérale nord à arc en plein-cintre. La nef était bordée de chaque côté de 5 contreforts plats.

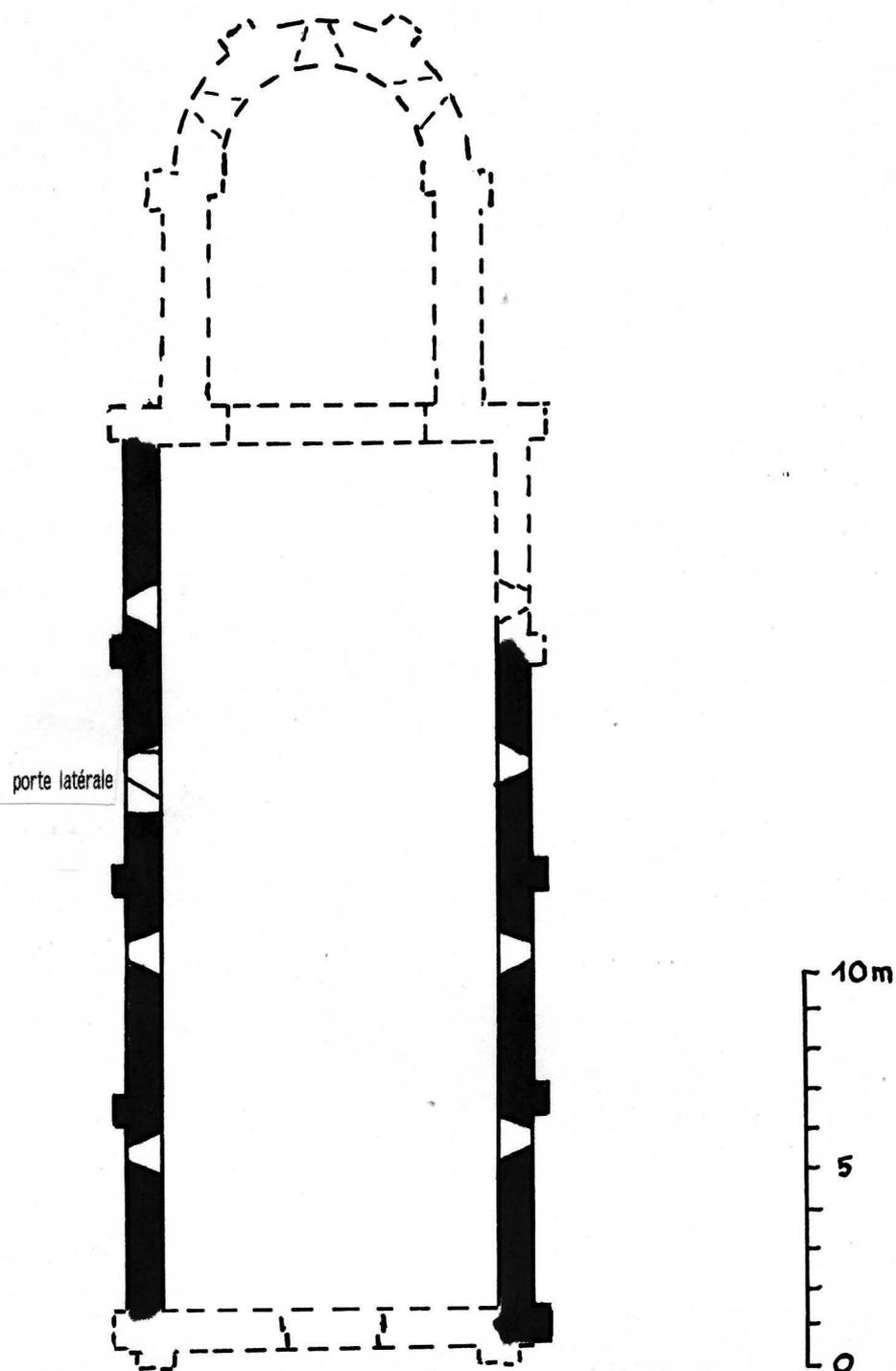
2 : L'église romane de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle devait être terminée par une avant-choeur, suivi d'une abside semi-circulaire.



La nef de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle

Ancienne fenêtre
romane murée





L'église de la fin du XI^e siècle
ou du début du XII^e siècle
tentative de restitution

droit de la baie que l'on a ouverte. L'ancien clocher s'élevait au milieu de la nef. La tour actuelle fut construite par M. Quillier, curé de Rians, en 1780, date inscrite au-dessus de la porte occidentale. La flèche, détruite pendant la Révolution, a été refaite au commencement de ce siècle.

La longueur totale de cette église est de 38 m 30 dans oeuvre ; la largeur de la nef 8 m 25, du chœur 5 m 55, la hauteur des murs 7 m. Nous donnons un plan et une vue perspective prise du sud-Est.

L'inscription de la chapelle du sud est fort confuse, nous l'avons relevée par un estampage, et voici ce que nous avons eu :

IHS MAGICIJ DEFVNCH PAS DE
LOLVP NET PENLAC DES AIS LA FONDE
TROIS ILVRES DE RENTE A LA FABRICE DE
R SUN PIECE DE T A LA PINTERIE A LA CHA
RGE QUE LES PFLVIFDV MESSE AVE
IBERA ETVUS LE IOUR DE S+ GREGOIRE
A PERPETVEL P D P SON AME

Nous avons là évidemment, l'oeuvre d'un lapicide illettré ; les lettres indiquent le XVII^e siècle. Bien que nous n'aimions pas à abuser des interprétations par sigles et transpositions de lettres, nous proposons à titre d'hypothèse fort probable, la lecture suivante : "Jesus Ma(ria) Ci (G pour Cy, puis ici en interligne) gist (J retourné) defunct H. Pas-de-Loup née Penlac (?) des Aix, elle a fondé trois livres de rente à la fabrique de R(ians) s(ur) un(e) pièce de t(erre) à la Pinterie, à la charge que les p(rocurateurs) f(abriciens) lui f(eraient) dire u(ne) messe avec libera et (orem)us le jour de Saint Grégoire à perpétuel. Priez Dieu pour son âme". Que nous semble autoriser le sigle de la dernière ligne.

"Il existe, dans cette église, un bénitier en fonte, fort grossier, un peu évasé, qui porte la trace des cercles de diamètre croissant, qui paraissent lui avoir servi de moule ; il porte l'inscription suivante, en trois lignes" :

SAINcT CHRISTOF PRIE POVR NOVS. CE PRESENT BENATIER A ESTE
ACHETE POVR
SERVIR A L'EGLISE DE RIAN PAR HVGVE CHEDIN PROCUREUR
SAIN DIX DE LA DIT PAROISSE EN L'ANNEE S. B. 1628.

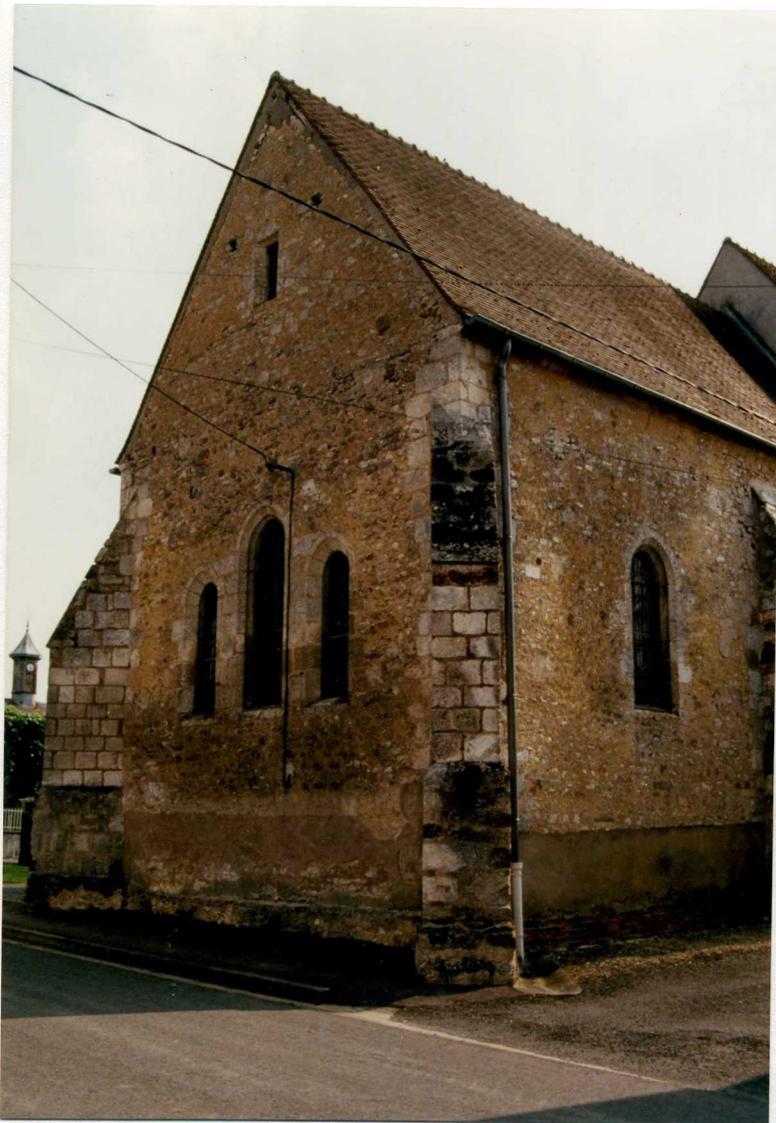
Ce bénitier est actuellement en assez mauvais état.

La charpente de la nef à entrants et poinçons apparents semble dater du XVI^e ou du XVII^e siècle. C'est sans doute à cette époque que la porte latérale sud a été ouverte, de même que la fenêtre centrale du mur sud de la nef.

Mur nord de la nef
traces des baies
et contreforts romans
et fenêtre de 1840



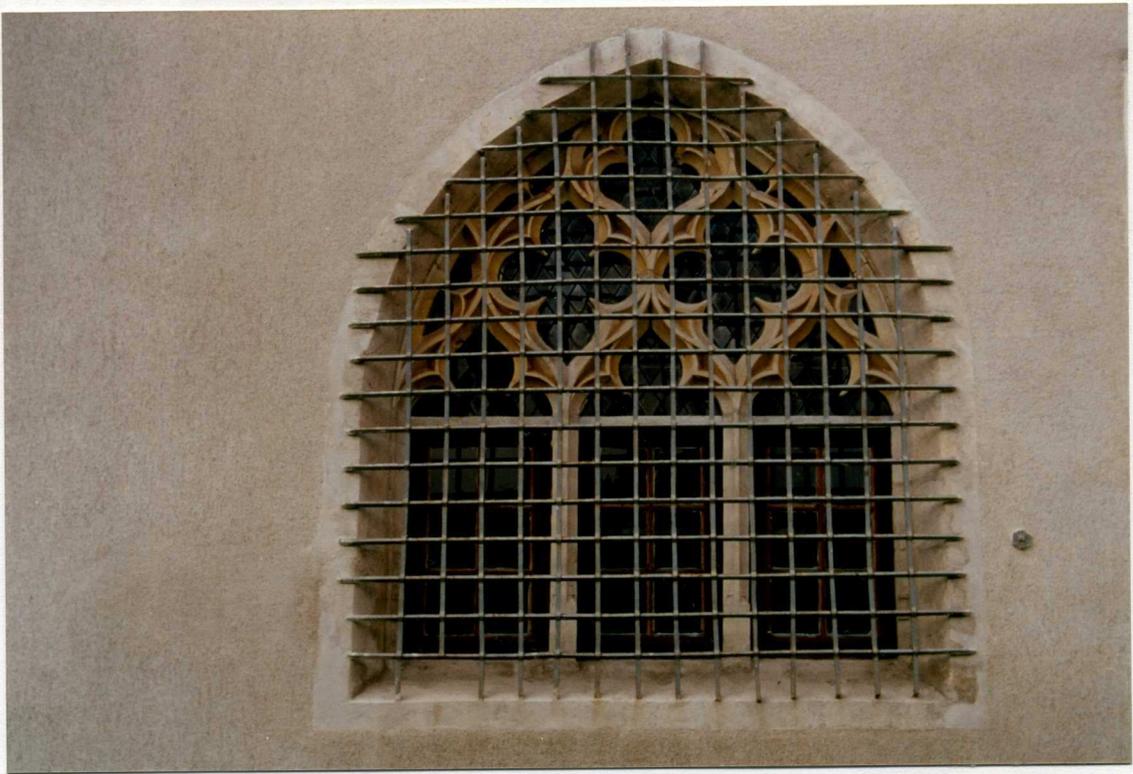
Entrails et poinçons apparents de la charpente du XVI^e ou XVII^e siècle



Choeur reconstruit
au XIV^e siècle

Culot de support
des nervures de la
voûte du choeur

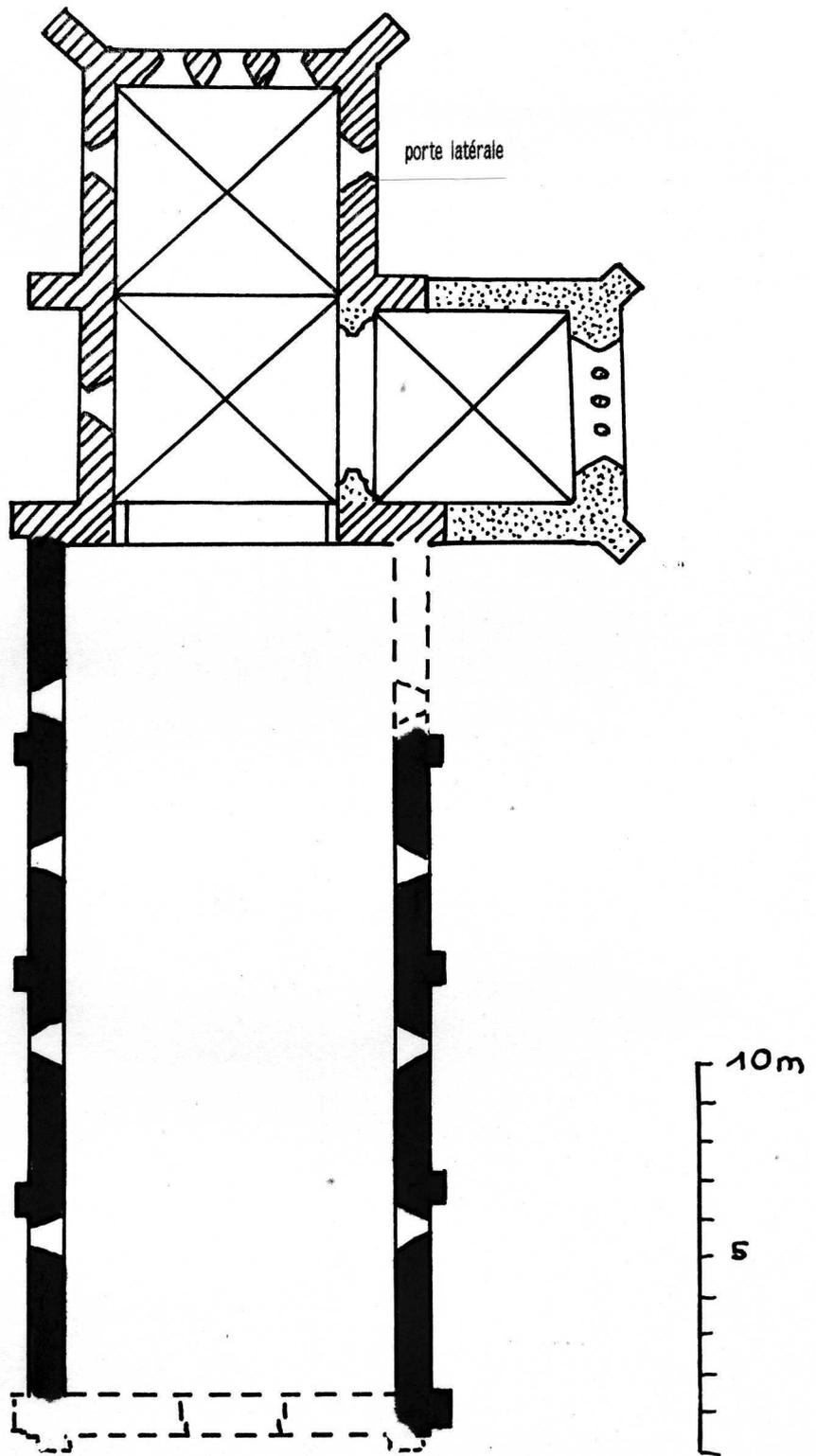




fenêtre gothique flamboyant de la chapelle des seigneurs de Séry



Culot de retombée d'une nervure de la voûte de cette chapelle



- Nef du XII^e siècle
- ▨ Chœur du XIV^e siècle
- ▩ Chapelle des seigneurs de Séry : début du XVI^e siècle

L'église aux XIV^e - XVI^e siècles

Vie et gestion de la paroisse

XVII^e - XVIII^e siècles

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricant (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église

La fabrique possédait des terres, des vignes, des prés, des rentes. Ces biens provenaient de dons ou de fondations pieuses des fidèles.

Le droit de patronage du chapitre de St-Etienne de Bourges

Les chanoines du chapitre de la cathédrale de Bourges étaient collateurs à la cure de Rians, c'est à dire qu'ils nommaient à tour de rôle le curé de la paroisse. Ils le firent jusqu'à la Révolution. Les curés de Rians devaient au chapitre pour ce droit de patronage une somme annuelle de 24 sols parisis. Les nouveaux curés étaient tenus de reconnaître l'existence de cette charge ⁽³⁾

Le premier titre de patronage est une *"reconnaissance passée devant l'official de Bourges au mois d'octobre l'an 1229, par le chapelain de Rian, au profit du chapitre de l'église de Bourges de 24 s. parisis de droit de patronage dudit lieu de Rian par chacun an, payable en deux termes et par moitié est jours de synodes de Pentecostes et de St-Denis. Cette reconnaissance en latin est à la page 364 N° 1ère colonne de la pancarte où sont transcrits les anciens titres de l'église de Bourges"*.

On peut également signaler les reconnaissances faites par

- Guillaume Thepin, curé de Rians, le 12 mars 1537,
- Jacques Georges, curé, le 8 octobre 1543,
- Ursin Fichaut, curé, le 15 avril 1614,
- Antoine Estève, curé de St-Christophe de Rians, les 1 et 3 septembre 1642.
- M. Chabot, curé de Rians, le 24 avril 1653,
- M. Guénois, curé, le 20 décembre 1705,
- M. Desmarres, curé, le 14 avril 1742,
- M. Quillierier, curé, le 27 avril 1776,

Les curés de la paroisse de Rians : 1600-1789

Ce catalogue a été écrit dans les registres paroissiaux par Louis Desmars, curé de la paroisse à l'intention de ses successeurs ⁽⁴⁾ :

"On n'a pas connaissance des curés de la paroisse de Rian avant l'année 1600, à cause de l'incendie de la maison curiale où les registres et les papiers de la cure furent consommés par le feu."

3 : Les reconnaissances sont inventoriées dans un document conservé aux Arch. Dép. 18 : 8 G 227.

4 : Registres paroissiaux : archives communales.

Sébastien Joubert (1600) : Sébastien Joubert étoit curé en 1602 et c'est pour le loger que la maison ou demeure maintenant le curé, qui joute le cimetière du côté du midy et du côté du couchant le chemin de Brécy aux Aix, du côté du septentrion la place du préfichault, et du levant le chemin des Aix à Baugy, a été achetée de Claude Deguignard et Marie Deschamps, son épouse, comme il paroît par un acte du 24 février 1602 par lequel les habitants reconnurent être redevables aux seigneurs de Luçon d'une rente de 5 sols hypothéquée sur la dite maison.

Il bénit en 1604, la moyenne des cloches de cette paroisse sous l'invocation de saint Christophe, de laquelle messire François de la Grange, seigneur des Aix, Séry, etc... fut parain et madame Gabrielle de Crevant, son épouse, fut maraine.

Le deux juillet 1604, le dit seigneur François de la Grange donna à la fabrique de Rian la rente de 12 livres qui se payoit à la seigneurie des Aix sur le domaine de Quetilly, paroisse de Rian.

Le 19 juillet 1604, le dit seigneur François de la Grange donna encor à sa sollicitation la rente de 48 boisseaux de blé, mesure des Aix, par quart froment, quart seigle, et moitié moudure, qui se payoit à la seigneurie des Aix, sur le moulin de Letandray, à la dite fabrique de Rian.

Le 6 juillet 1613, il arrenta aux nommés Cordier et Morin, laboureurs de la paroisse d'Aubinges, un droit de percevoir la dixme dans les noailles appartenantes au seigneur au seigneur de Soulangis, moyennant la somme de 7 livres avec une clause que en cas qu'il soit décidé que le dit seigneur n'aura pas droit de prendre son droit de suite⁽⁵⁾ dans les dites terres, les dits Cordier et Morin, payeront la somme de 14 livres.

On ne sait pas où sont ces dites noailles et la rente n'est plus servie.

Ursin Fichault : Ursin Fichault ou Fichon, luy a succédé, il paroît qu'il avoit un vicaire, il résigna sa cure sous pension de 100 livres à Antoine Estève, et se retira à Bourges, en l'église de Saint-Etienne, où il avoit une vicairie.

Antoine Estève (1620) : Antoine Estève étoit curé en 1620, il étoit de la Marche. Ses parents se sont établis dans la paroisse de Rian, et c'est de là qu'est issue cette grande famille des Estève. Il arrenta en blé plusieurs terres de la cure qu'il a été difficile de retirer ensuite des mains de ceux qui les avoient arrentés.

En 1616, le 9 avril, il fit une transaction avec les habitans, reçue Petitbon notaire, par laquelle il s'obligea de nourrir et payer un vicaire pour l'aider à célébrer l'office divin, administrer les Sacrements et instruire la jeunesse à la charge qu'on luy donneroit une somme de 40 livres seulement pour le temps qu'il s'étoit obligé à payer au sieur Fichault, son prédcesseur, la somme de 100 livres de pension pour résignation de la cure et cette somme se payoit des deniers de la fabrique.

En 1630, le 28 octobre, par acte reçu Petitbon notaire, il abandonna aux habitans la place qui est devant l'église du côté du midy, qu'on appelle le Prefichault et qui étoit avant l'incendie de la cure les jardins et ouche de la cure où il y avoit de grands noyers et arbres fruitiers moyennant une rente de trois livres en argent et 6 pintes d'huile de noix mesure des Aix, laquelle rente se paye des deniers de la fabrique.

En 1640, il cessa d'avoir un vicaire et le 28 juillet 1642, les habitans se firent sommer à tenir la transaction qu'il avoit fait avec eux pour un vicaire, mais de crainte d'entrer en procès au mois de septembre 1642, il permuta le curé de Rian avec Monsieur Perreau, curé de Morogues.

Jean Perreau (1642) : Jean Perreau commença à exercer les fonctions curiales de cette paroisse le 29 septembre 1642, il étoit chanoine de l'église des Aix, pendant les deux premières années, il restoit à son canonicat des Aix et avoit un vicaire pour desservir la cure de Rian.

En 1644, étant obligé de résider à sa cure pour obéir à une ordonnance de monseigneur l'archevêque.

Il fit signifier aux habitans qu'il ne vouloit plus avoir son vicaire attendu qu'il étoit suffisant pour desservir la cure, et qu'en cas que les habitans fussent dans la résolution de ne pas désister de la transaction faite avec son prédcesseur pour un vicaire, il demandoit qu'on luy fournoit un logement honneste pour luy et pour un vicaire et qu'on augmentoit de la somme de 20 livres celle de 40 livres qui étoit portée par la transaction, comme étant insuffisant.

Les habitans refusèrent l'une et l'autre de ses demandes et poursuivirent le procès sur la transaction.

Il a fait plusieurs baux de biens, dont le curé ne jouit plus à présent, ce qui fait croire que de son temps la cure étoit plus considérable qu'elle n'est à présent.

En 1653, lassé de plaider avec les habitans, il se retira à son canonicat des Aix et résigna sa cure à Silvain Chabot, son parent.

en 1653, le 13 novembre, il demanda aux habitans assemblés, d'être subrogé aux droits de l'hostel dieu des Aix, à qui la fabrique payoit deux rentes unies, dont l'une amortissable de la somme de 100 livres et l'autre amortissable de la somme de 200 livres produisantes en denier seize la somme de 18 livres 15 sols, à la charge de diminuer les deux rentes et de n'exiger le revenu des dites rentes que au denier 18, c'est à dire sur le pied de 16 livres 13 sols 4 deniers, et l'acte de subrogation a été passé le dit jour et an que dessus.

Il est mort chanoine des Aix et par son testament il donna à Gabriel Chabot, successeur dudit Silvain Chabot, et aux curés de Rian, successeurs, le droit de percevoir la dite rente de 16 livres 13 sols 4 deniers, sur les revenus de la fabrique à la charge de dire tous les samedys de l'année devant l'autel de la Ste Vierge une messe pour le repos de son âme et à la fin un de profundis.

Cette fondation a été réduite le 19 juin 1756, par Monseigneur le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Bourges, à 30 messes et un de profundis à la fin de chaque messe qu'on doit dire devant l'autel de la Ste-Vierge les Samedys non empeschés de l'année.

Silvain Chabot (1653) : Silvain Chabot a pris la possession de la cure en l'année 1653, comme dans les commencements, il refusa de tenir la transaction faite entre Antoine Estève, et les habitans à l'occasion d'un vicaire. Les habitans continueront le procès qu'ils avoient commencés contre Antoine, et suivis contre Jean Perreau, et le 22 septembre 1653, il fut réglé par sentence de l'officialité de Bourges, que le dit sieur

5 : Droit de prélever l'impôt la dime dans les terres extérieures à la dimerie, mais labourées par les boeufs résidant l'hiver dans la dimerie (dimerie : zone de perception de la dime).

curé de Rian et ses successeurs fournirent aux habitans une première messe pour la commodité de leurs domestiques tous les dimanches et fêtes de l'année, à condition qu'il luy seroit payé la somme de 72 livres des deniers de la fabrique. Il fit un accord avec messieurs les chanoines des Aix de venir dire cette première messe à raison de 20 sols par messe, mais dans la suite, cette messe leur étoit payée 25 sols, puis 30 sols, et depuis 1659, jusqu'en 1722 cette messe a toujours été acquittée.

De son temps on faisoit venir un religieux de Bourges pour prescher dans les dimanches de l'avant et du carême et on luy donnoit 12 livres des deniers de la fabrique.

Malgré les protestations qu'il faisoit à l'audition des comptes de fabrique qui ne se rendoient pas par devant messieurs les archidiacres, mais par devant des auditeurs de compte qu'il nommoit par assemblée, contre le mauvais employ de l'argent et revenu de l'église qui faisoient les fabriciens comme la poursuite de procès de la paroisse, en présents et en dépense de bouche. Sous prétexte que le revenu du pré de la Censive qu'ils regardoient comme un bien commun de la paroisse étoit meslé et confondu avec le revenu de la fabrique, il ne put jamais obvier à tous ces abus qu'en implorant l'autorité de Monsieur Montagu, baillif de la justice des Aix, qui en 1671, voulut assister au compte qui se rendoit et raya toute dépense faite pour autre chose que pour le bien de l'église.

Ce fut à sa sollicitation et par ses soins que les habitans en 1676, abandonnèrent le prétendu droit qu'ils avoient sur la Censive, et reconnurent que le dit pré étoit un bien fondé de l'église se réservant seulement le droit de pouvoir seuls la mettre à l'enchère lors de l'étrousse et assense dudit pré ⁽⁶⁾.

Ce fut de son temps et en l'année 1677 que messieurs les archidiacres commencèrent à entendre les comptes de fabrique et à voir dans le compte de 1677 que monseigneur le duc de Bauvilliers, seigneur des Aix et Rian, assista audit compte et raya luy même les dépenses inutiles et ce fut à sa diligence qu'il fut réglé que les fabriciens ne feroient de dépense de bouche lors des processions et de la reddition de leur compte que pour la somme de 9 livres et par ce moyen, il arrêta une dépense qui alloit quelque fois jusqu'à 30 livres.

Le 2 décembre 1663, il bénit la grosse cloche de cette église sous l'invocation des saints Abdon et Sennen, martyrs, messire François Margat, écuyer, conseiller à Bourges fut parain et madame Gabrielle Destud, épouse d'Antoine le Breton, fut marraine.

Le 2 avril 1665, il fut pourvu de provisions pour desservir la chapelle de la Madeleine de Ruelle avec les gages de 30 livres par François Michel Le Teillier, grand vicaire de Notre Dame de Mont Carmel et de (?) de Jérusalem.

C'est luy qui a fait bastir la vollière de la cure.

Il est mort curé de Rian, et a été inhumé dans l'église de Rian par le chapitre des Aix en corps le 20 avril 1681. L'acte mortuaire étoit dans un cayer des actes mortuaires séparé des registres. Je l'ay vu signé de plusieurs chanoines des Aix et de son successeur.

Gabriel Chabot (1681) : Gabriel Chabot, frère ou neveu dudit Silvain Chabot, qui en 1690, a fait renfermer le cimetière de mur par l'ordonnance de monsieur l'official de l'archevesché.

Dans la même année 1690, on fit un emprunt par contrat du 6 avril 1690 de la somme de 200 livres 10 sols de l'hostel dieu des Aix pour parfaire une somme de 475 livre à laquelle la fabrique de Rian fut taxée pour les droits de l'amortissement et nouveaux acquets.

De son temps il venoit quelque fois des religieux prescher dans les dimanches de carême et de l'avant.

Comme la grange de la cure qui sert maintenant de galaton, n'étoit pas assez grande pour loger les bleds des terres qu'il possédoit dans la paroisse, et ceux des terres et dixmes de la cure, il en fit bastir une autre plus grande, mais il n'eut pas le contentement de la voir finir de construire ayant été surpris par la mort.

Il mourut au mois de juillet 1695, il laissa bien des terres et de l'argent. Les terres furent partagées entre ses parents, mais l'argent fut volé, ce qui a occasionné bien des calomnies.

Jean Evezard (1694) : Jean Evezard luy a succédé, il a été curé onze mois et pendant ce temps, on ne peut dire de luy rien autre chose sinon qu'il n'a laissé que quelques mémoires des actes de baptêmes et sépultures qu'il n'a pas signé. Il n'est point mort curé de Rian ⁽⁷⁾.

Silvain Cardinal (1696) : Silvain Cardinal a pris possession de la cure de Rian le 17 juin 1696, il a tenu les registres dans un grand ordre. Entre les réparations qu'il a faites faire, il a fait réparer les piliers du chœur aux dépents des décimateurs. Cette dépense à coûté 80, dont il a payé 13 livres 10 sols, pour sa part comme décimateur. Le reste a été payé par les chapitres de St-Etienne de Bourges, des Aix, et la vicairie de Villaine.

6 : Voir à ce sujet aux Arch. Dép. 18, E 533 et 213 G 2, l'acte d'assemblée fait par les habitans de Rians, le 2 août 1676, de la réunion des biens de la fabrique et des biens communaux, suivi de l'approbation du comte de St-Aignan seigneur des Aix le 12 août 1676. Cet acte a été fait à la sortie de la messe "sous le porche de l'église", par Charles Bascon, procureur fabricien de l'église de Rians, avec le consentement de Silvain Chabot, curé, et de Maître Jean Baptiste Droin, avocat au parlement, porteur de la procuration de Mgr le comte de St-Aignan, assisté de maître Pierre Rouger, procureur de la seigneurie, et de l'assemblée des habitans. Cette mesure avait été prise pour faire face à la nécessaire "réparation du cloché de l'esglise qui menace ruïne". Avant cet acte, il étoit fait distinction entre le revenu de la fabrique (chose concernant l'église) et le revenu de la commune (affaires concernant la paroisse suivant utilité particulière de ceux qui en faisoit le manient des revenus).

7 : Au sujet de la prise de possession de la cure de Rians par ce prêtre, voir aux arch. Dép. 18, E 1946, une protestation faite en 1695 de messire Jean Evezard, pourvu de la cure de Rians, lequel, avec l'intention de prendre possession de ladite cure, s'étant, en la compagnie du notaire Coutin, s'était présenté successivement chez trois notaires apostoliques qui lui avoient été désignés, et n'ayant pu en rencontrer un en ville, déclara qu'il se contentera pour sa prise de possession de la présence de maître Coutin, ainsi que l'y autorise un récent édit du roi. Le procès verbal de la dite prise de possession est joint.

Le 29 juillet de l'année 1701, il permuta sa cure de Rian avec Nicolas Guenois, curé de Crezancy, proche Sancerre et il desservit la dite cure de Rian jusqu'en novembre de la dite année 1701. Il avait permuté du 29 juillet.

Nicolas Guenois (1701) : Nicolas Guenois a commencé d'exercer les fonctions dans la paroisse de Rian le 4 novembre 1701.

Il étoit cy-devant curé de Crézancy, il ne quitta cette cure que par le conseil de monsieur le cardinal d'Agévres, archevesque de Bourges, et pour n'être point exposé aux suites du ressentiment des seigneurs de Crezancy auxquels il avait fait une affaire.

Ayant été insulté en montant en chaire par les dits seigneurs, il alla luy même porter sa plainte au roy Louis 14, qui ordonna une information par devant le lieutenant général de Concrassault et après l'information les dits seigneurs de Crezancy furent condamnés à réparation d'honneur et à une amende honorable.

De son temps monsieur le marquis de Boutillier occupoit le chateau de Séry avec son épouse et ses enfants pendant 3 ou 4 mois de l'année, et même après sa mort, son épouse, madame la marquise venoit de Paris passer une partie de l'été avec messieurs le comte et le marquis de Boutillier ses enfants.

Il se piquoit d'être astronome et souvent, on le trouvoit la nuit dans la campagne à considérer les astres, il étoit extrêmement fort.

En l'année 1722, messieurs les chanoines des Aix refusèrent de venir dire la première messe qu'ils venoient dire depuis 1659 ayant finement engagé les habitans de Rian à reconnoître par un acte d'assemblée qu'ils n'étoient point obligés à venir dire cette messe.

En l'année 1723, on amortit une rente de 200 livres qu'on payoit à l'hostel dieu des Aix pour argent emprunté en 1690.

De son temps, les fabriciens n'étoient pas exacts pour payer l'argent qu'ils recevoient de la fabrique, et à rendre leur compte et en 1724, on en vint jusqu'à neuf fabriciens qui étoient relicataires ce qui faisoit que l'église en égard aux dépenses ordinaires qu'on étoit obligé de faire demouroit dans la dernière malpropreté.

Il avoit un vieux carrosse dans lequel il se faisoit promener et même conduire à Bourges, ce qui a donné occasion de dire que la cure de Rian étoit d'un bon revenu puisque le curé rouloit carrosse.

N'étant pas absolument âgé, il tomba dans une grande caducité et incommodité qui luy empeschoit de vaquer à ses fonctions curiales comme il auroit dû.

Il est à présumer que cette incommodité venoit d'avoir habité pendant longtemps la chambre de la maison curiale qui est très humide et dont la demeure est mortelle comme je le scay par expérience.

Deux ans avant sa mort, les supérieurs envoyèrent monsieur Perreaux, chanoine des Aix pour desservir la cure de Rian. Il est mort regretté de tous ses paroissiens, il a été enterré dans le choeur le 10 juillet 1734, âgé de 70 ans.

Etienne Pontois (1734) : Etienne Pontois, luy a succédé, il avoit d'abord été curé Neuvy sous Barangeon, puis chanoine de Châteauneuf. La cure de Rian étant venu à manquer dans un mois de gradué de rigueur, il la demanda en vertu de ses grades à monsieur Margat, de la Chapelle, chanoine de St-Etienne qui se trouvoit pour lors en tour de nommer aux bénéfices du chapitre qui est collateur de la cure de Rian.

On fit d'abord quelque difficulté pour le nommer parce que la cure étoit destinée pour un autre mais comme il insista à la demander, monsieur de la Rochefoucault, archevesque de Bourges, ayant en quelque conversation avec luy, en forme d'examen, luy donna son visa avec applaudissements sur la nomination du chapitre.

Il étoit bon théologien et bon casuistes. Il trouva beaucoup à travailler pour le spirituel à cause de la caducité de son prédécesseur.

Le 29 may 1738, monsieur de la Rochefoucault archevesque de Bourges fit sa visite dans son église et y donna le Sacrement de confirmation⁽⁸⁾.

Comme à cette visite les comptes de fabrique se trouvèrent en fort mauvais état, et qu'il se trouva plusieurs fabriciens relicataires, le dit sieur Pontois conjointement avec monsieur Milet, fiscal des Aix, fut chargé de faire payer ces fabriciens débiteurs avec la faculté de faire des diminutions selon leur prudence à ceux qu'ils jugeroient être insolvables de toute la somme due, de sorte que avant de mourir il a laissé les comptes de fabrique dans un très bon ordre.

En l'année 1739, on a fait planchayer la nef de l'église du payement de tous ces relicats de compte, aussi bien que l'escalier par où on monte à ce grenier.

Par son testament, il légua 300 livres aux pauvres de la paroisse, et il demanda à être enterré dans le cimetièrre. Il est mort le 20 mars 1741, et inhumé dans le cimetièrre au dessous d'une tombe de Pierre de la Celle qui fait connoître son nom, le jour et l'année de sa mort.

Louis Desmars (1741) : Louis Desmars luy a succédé, il a pris possession le 15 avril 1741, âgé de 25 ans, nommé à cette cure par monsieur Macé des Porteaux, chanoine pour lors en tour de nommer aux bénéfices".

Le curé Quillierier succéda à Louis Desmars vers 1776.

La gestion de la cure et le cahier du curé Desmars

Outre "le catalogue des curés de la paroisse de Rian", le curé Desmars nous a laissé un livre manuscrit qui lui servit d'outil à lui et à son successeur Quillierier. Ce livre, divisé en chapitre, concerne les biens

8 : Voir le procès verbal de visite plus loin.

fonciers de la cure, les terres, et les prés, mais aussi les rentes dues à la cure, les dîmes et les noales ⁽⁹⁾ perçues par la cure. Ce document nous donne également des indications sur le paiement de la portion congrue du curé, et des indications sur les usages liturgiques. Ce document, très précieux pour l'histoire de l'église de Rians, est conservé aux Archives Départementales à Bourges (213 G 1).

Comme nous pouvons le voir, ce n'était pas toujours le curé qui cultivait où faisait cultiver les terres de la cure, et percevait les revenus. Il cédait souvent ces taches à des fermiers, qui jouissaient des terres ou des revenus, en reversant au curé un loyer annuel. Les extraits suivant sont tirés de ce livret :

"Etat des dixmes de la cure de Rian ⁽¹⁰⁾

Le dixme du bourg de Rian :

la dixme du bourg de Rian du côté du soleil levant appartient incontestablement au curé par le droit de possession, car il n'y a aucun tistre dans les papiers de la cure.

Il prend à la cheminée de Claude Estève comme époux de Françoise Jouanain, maison qui est proche la rivière du bourg, de là monte à une borne qui est au milieu du champ appelé la terre de l'Aumone, ensuite à une autre borne qui est au commencement du chemin qui descend du bourg à Bacoüet et de là va gagner le coüen de Louche des enfants de Pierre Ferrand et Marie Louverjat, et en suivant la bouchure dudit ouche traverse la place du grand cimetière jusqu'au chemin de Brécy aux Aix, renfermant le cimetière, la maison du curé et les autres maisons qui sont du côté du Soleil levant jusqu'à la rivière, va retourner la dite cheminée de la maison dudit Claude Estève.

Le curé est en possession de lever le dixme de bled, chaume... dans les champs ensemencés qui se trouvent dans la circonscription cy-dessus, le dixme de lainage et charnage dans les toits, et de suivre les laboureurs qui hyvernent leurs bestiaux dans l'étendue de la ditte dixmerie.

En 1649, il étoit affermé 84 b. par quart froment, seigle, marsèche et avoine.

En 1650, affermé 106 b. par quart comme dessus.

En 1643, affermé 80 b. par quart".

"Le dixme de Bussède et des Oiseaux :

Le curé de Rian est en possession de lever le dixme dans le côté du village de Bussède qui regarde le septentrion.

Il commence au coüen du champ appelé le champ Rivier, qui joute le bois de Bussède appartenant à monsieur de Bacoüet, et de là en suivant le chemin qui traverse le village dudit Bussède va jusqu'à une croix appelée la croix de pierre qui est placée au milieu du chemin appelé la levée de Sancerre à Bourges, et de là en suivant la ditte levée, jusqu'au bois en traversant ledit bois va gagner le coüen dudit champ Rivier.

Moyennant quoy, toutes les terres, tous les toits et les charues qui se trouvent dans la circonscription cy dessus sont de la dixmerie du sieur curé.

En 1643, affermé, 140 b. par quart.

En 1651, affermé, 80 b. par quart.

En 1649, affermé, 120 b. par quart".

Le dixme des Oiseaux qui est regardé comme une ancienne noale (ce dixme ne doit pas être séparé du dixme de Bussède) :

Le curé de Rian est en possession de lever le dixme dans le village appelé les Oiseaux. Il commence à un testard de chaine qui sépare les terres de la métairie de Bussède d'une terre qui appartient au seigneur de Séry, 4 ou 5 pas au dessus du chemin qui conduit de Doumery à Rian, lorsqu'il traverse le chemin qui cotoye les grandes tailles, de là va rendre à une grosse borne grise qui sépare la justice et les dixmes de Poulanon, et de là en montant par le chemin de Doumery, jusque vis à vis le bois dudit Doumery renferme toutes les maisons et les terres labourables qui sont en deça des bois de Doumery et des grandes tailles".

"Le dixme de Séry et des Pilest :

Le curé de Rian est en possession de lever le dixme dans le village de Séry du côté du septentrion. Il commence au château dudit Séry et en suivant le chemin du village jusqu'aux usages du village. Il renferme les terres et les maisons qui sont du côté du septentrion, jusqu'au bois qui appartient soit au seigneur soit aux différents particuliers autrefois dit-on, le château de Séry étoit dans la dixmerie du curé parce que la borne du dixme est dans le coüen des grandes tailles où passe le chemin des Aix à Azy, mais on a cherché cette borne qui ne s'y trouve plus, et Messieurs les chanoines des Aix ont pris possession par leur fermiers de mettre les écuries du château dans leur dixmerie".

9 : Dîme perçue sur des terres nouvellement ou anciennement défrichées.

10 : La dîme est un impôt en nature perçue sur les récoltes. Il représente environ un pour dix à un pour 13 de la production.

Le dixme des Pilest (ce dixme ne doit pas être séparé du dixme de Séry):

Le curé de Rian est en possession d'un petit dixme appelé le dixme des Pilest enclavé dans les terres de Séry.

Il commence à un aubepin qu'on appelle Buisson Pouilleux, de là traversant par les terres de Séry, et va à une grosse borne qui est dans les dites terres et de là en droite ligne à une autre borne qui est dans la séparation des terres de Séry et Doumery, de là, en suivant la ligne de séparation, monte à une borne appelée la Lambette au couën d'une traine qui conduit au bourg d'Azy, de là traversant par les terres du village des Pilest, va gagner une borne qui est proche les vignes des Pilest vis à vis une vigne qui appartient à Malet d'Azy, et de là traversant les vignes des Pilest va joindre une grosse borne qui est dans la bouchure du côté du chemin d'Etréchy aux Aix dans le couïn de la vigne de François Pilet de Rian et de là en suivant le chemin qui conduit d'Etréchy aux Aix, va retrouver le Buisson Pouilleux".

"Le dixme du Jariast qui est regardé comme une novale ancienne :

Le curé de Rian est en possession de lever un dixme dans le village des Jariast.

Il commence à une borne qui est deux pas au dessous du chemin qui va du chemin de Baugy au pré Benoist, et de là traversant les terres de la Grande Locature de monsieur de Bussède, va en droite ligne au couïn de la terre de la Petite Locature dudit sieur de Bussède, où demeure le nommé Louis Pilet, où passe le chemin du meunier de la Chaume à Séry, et de là va en suivant la dite sente du meunier, tomber dans le chemin du village de Jariast à Marsiauge, et en suivant le dit chemin détourne du côté du couchant jusqu'à la cheminée d'une maison qui appartient encore à monsieur de Bussède, pour tirer en droite ligne à la cheminée d'une maison qui appartient à monsieur de Charant, jusqu'au chemin qui est au dessous du dit village et qui conduit au chemin de Baugy".

"Le dixme de Villaine qui est regardé comme une terre novale ancienne :

Le curé de Rian est en possession de lever un petit dixme dans le village de Villaine.

Il prend à la ligne de séparation des terres de la métairie de monsieur Bardet, et de celle de monsieur Goury, coupée par la sente (sentier) qui conduit à la maison dudit sieur Goury, au bourg de Rian, et de là en tendant du côté du couchant va gagner le chemin qui descend au pré Benoist jusqu'à la cheminée de la locature qui paye rente aux héritiers de monsieur Cruzard, et qui appartient aux enfants de defunt Roblet, puis traversant dans les terres tend à la cheminée de la locature de la cour de monsieur Goury, puis traversant sa cour, va gagner par la sente qui conduit au bourg, la ligne de séparation des susdites terres renfermant ainsi toutes les étables du sieur Goury, excepté la grange.

Sans doute qu'autrefois le curé avoit droit de dixme dans un autre terrain que celui qui est cy-dessus déclaré, ainsi qu'on doit le supposer par le prix des assences, à moins que par le dixme de Villaine, on ne comprit celui des Jariast cy-dessus jouté".

"Le dixme du Petit Maluette qui est une terre novale :

Le curé de Rian est en possession et en droit de lever le dixme dans un terrain d'environ soixante boisselées où est situé la métairie de Petit Maluette, suivant une sentence de la chatellenie des Aix du 24 avril 1697, en faveur de Silvain Cardinal contre messieurs du chapitre des Aix.

Il joute du côté du midy le chemin du Grand Maluette au bourg de Rian, du côté du couchant la terre de la métairie du Grand Maluette, du septentrion la rivière de Maluette et le pré de Brulle, et du côté du levant, l'ancien chemin de Bouy aux Aix, renfermant ainsi la maison, la grange et les étables de la dite métairie".

"Le dixme de lainage et charnage et de chanvre de la Chaume et de la Mothe :

Le curé de Rian est en possession de lever tout le dixme des chanvres qui sont dans la métairie de la Chaume, et dans toutes les locatures de la Mothe, également comme le dixme de lainage et charnage des toits de la Chaume et de la Mothe. On dit que ce droit a été donné aux curés de Rian parce que dans un temps de peste le curé de Rian alla assister ces deux villages qui étoient de la paroisse de Valentigny et qui depuis ce temps sont de la paroisse de Rian".

"Etat du dixme de lainage et charnage de toute la paroisse.

Le dixme de lainage et charnage pris séparément :

- Premièrement tous les toits du bourg du côté du soleil levant en suivant le chemin de Brécy aux Aix,
- plus tous les toits du village de Bussède du côté du septentrion en suivant le chemin qui traverse le village,
- plus tous les toits du village des Oiseaux,
- plus tous les toits du village de Séry du côté du septentrion en suivant le chemin qui traverse le village,
- plus tous les toits du village de Jariast excepté la dernière maison du côté du couchant,
- plus tous les toits qui sont dans la cour de monsieur Goury, au village de Villaine, excepté ceux qui tiennent à la grange,
- plus tous les toits de la Chaume et de la Mothe,
- plus le toit de la métairie du Petit Maluette".

En 1643, 1646, 1648, 1651 : assencé 60 livres.

"- En 1747, il a valu 84 livres 17 sols.

- en 1748, il a valu 74 livres 10 sols.

- en 1749, il a valu 88 livres 14 sols.
- en 1750, il a valu 114 livres 14 sols".

"Etat de ce que a produit le dixme de lainage et charnage pendant 7 années consécutives levées par le curé :

En	Agneaux	Toisons	Somme due pour les carolus à payer
1753	21	35	14 livres
1754	10	41	13 livres
1755	16	45	15 livres
1756	24	44	15 livres
1757	12	45	10 livres
1758	14	43	14 livres
1759	24	44	10 livres"

"Etat des terres de la cure de Rian :

Le curé de Rian est en possession de 126 boisselées et demi de terres mesure des Aix qui ne souffroient point de droit de suite et dans lesquelles aucun décimateurs ne prend la dixme ny même la demi dixme, scavoir :

- au terroir des fonds de Rian : 10 boisselées
- à la Croix de Petereau : 8 b.
- aux champs des Prés : 3 b.
- aux Bouloises de Rochignon : 4 b.
- aux prés de Rian : 2 b.
- aux fontaines de Poirret : 5 b.
- au pré de Poirret terroir du Meslier : 4 b.
- à la Croix du curé : 10 b.
- au terroir des Bretauches : 4 b.
- au meslier sur le chemin des Aix : 4 b.
- au Meslier : 1 b. et demi,
- au Meslier : 8 b.
- aux Champs du bourg : 2 b.
- aux Morouaux : 5 b.
- à la Doix d'Aigneau : 4 b.
- à la sente de Séry : 8 b.
- aux Bouloises du Bordet : 4 b.
- à la vigne au loup : 12 b.
- au pré Barat : 4 b.
- à la fontaine de Marsiauge : 4 b.
- aux prés de Quetilly : 7 b.
- aux Courillates : 8 b.
- au champ de Brécý : 4 b".

"Lesquelles terres ont été afferméés à la veuve Claude Chabin, par un bail du 22 février 1752, receu Bardet notaire tabellion aux Aix, la jouissance ayant commencé en l'année 1747, aux charges cy-dessous :

- 1° de faire amasser les bleds et conduire le tiers dans la grange de la cure, sans qu'il en coûte rien au sieur curé,
- 2° de fumer huit boisselées de terres des pailles provenantes des deux tiers du fumier,
- 3° de conduire le fumier de la cour du curé dans les dittes terres,
- 4° de donner au sieur curé sa moitié, au lieu du tiers dans les terres qui auront été fumées du fumier de sa cour.

En l'année 1757, le bail cy-dessus a été renouvelé, en faveur de Jean Chabin, fils de la veuve Claude Chabin, aux mêmes clauses. Il a été passé par devant Louverjat, notaire royal le 26 juillet 1757, la jouissance avoit commencé dès l'année précédente.

Dans le bail du 15 février 1760, receu Louverjat notaire royal aux Aix, en faveur de Pierre Cartier et Silvain Pauron, toutes les terres cy-dessus se sont également joutées dans les deux baux cy-dessus.

Plus dans le bail de 1768 en faveur de Pierre Cartier, toutes les terres cy dessus sont joutées comme dans les baux cy-dessus. Ce bail a été receu Virtelle notaire royal aux Aix".

Nous trouvons ensuite les "joutes de toutes les terres de la cure" ⁽¹¹⁾, c'est à dire la localisation de ces terres possédées par la cure.

Exemple : "La terre des fonds de Rian (10 boisselées) : elle joute du soleil levant les terres des enfants de deffunt Claude Chabin, du midy, celles de Jean Deschamps et Etienne Joly, du couchant celles de la métairie de monsieur Bardet, et du septentrion le chemin du bourg de Rian à la croix de Peterreau, la ditte terre faisant un angle de 52 pas du côté du levant".

"Etat des prez qui appartiennent à la cure de Rian :

- Le pré appelé le Petit Claudy, d'environ une demi journée, de fourche produisant du foin fin. Il joute du soleil levant le grand pré appartenant, à monsieur de Bacoüet, du midy la rivière de Rian, du couchant le pré de la métairie de la cour et du septentrion le chemin de Sancerre à Bourges".
- Un autre pré dans la prairie de Rian de 3 ou 4 journées de fourche gros foin,
- un autre pré dans la prairie de Rian appelé le Pré du Fossé Recoux, gros foin,
- autre pré dans la prairie de Rian, deux journées de fourche gros foin,
- le pré du Buisson de Levenée, autrement de la Chaume, foin court, deux journées de fourche,
- le pré de la Brosse, paroisse d'Aubinges, foin fin, une journée de fourche pour le curé" (affermé par exemple par bail 7 livres et deux poulets).

Précisons que le 31 mars 1772, Jean Quillier, curé de la paroisse fit un très important achat de terres en faveur de la cure. Il acheta à Claude Auchère, fermier, et à Marie Pillet, sa femme, demeurant à Francheville, paroisse de Brécy, 8 boisselées de terre, situées aux Epinettes paroisse de Rians, 7 boisselées au Meslier, paroisse de Rians, une boisselée aux Jarruas, appelé le Champ des Chaises, la huitième portion du bois Butin, paroisse d'Azy, deux hommées de vigne, sises au clos des Bruandes, paroisse de Morogues, quatre hommées de vigne, en poudereau, appelées la Fougère, paroisse d'Aubinges, quatre hommées de vigne en désert, situées au clos de Bacoüet, paroisse de Rians, moyennant la somme de 500 livres ⁽¹²⁾.

"Etat des gros en blé et en argent qui sont donnés à la cure de Rian pour luy servir de sa portion congrüe" :

Les décimateurs, c'est à dire ceux qui prélevaient les dîmes de la paroisse, devaient entretenir le curé en payant le gros ou portion congrue, c'est à dire un complément annuel de revenu fixé par le roi. Voici le détail des "gros" dus à la cure :

- "Le gros dixme de la Vallée aux Noyers : ce dixme appartient à messieurs du chapitre des Aix et s'étend du côté de Bellevue, les Nardins et le Tremblai. Il est chargé de 36 boisseaux de blé par quart, froment, quart seigle, quart marseiche, et quart avoine, envers la cure de Rian, rendu conduit dans le grenier de la cure à la St-Michel, bon et recevable. On retrouve aucuns tistres concernant cette charge pour la cure de Rian, sinon un livre journal de monsieur Perreau qui étoit curé de Rian et chanoine des Aix, qui marqua avoir receu neuf boisseaux marseiche, 9 boisseaux froment, 9 boisseaux boisseaux méteil, et 9 boisseaux avoine, de charge due à la cure de Rian sur le dixme de la Vallée aux Noyers, du 6 mars 1646..

- Le gros du dixme de la Vallée aux Rochers : ce dixme appartient à la seigneurie de Poulanon, paroisse de Montigny, il s'étend du côté de la métairie de la Vallée aux Rochers. Il est chargé de 18 boisseaux de blé par quart froment, quart seigle, quart marseiche, et quart avoine, mesure des Aix, rendu et conduit dans le grenier de la cure, à la St-Michel bon et recevable, envers la cure de Rian.

On ne retrouve aucuns tistres de cette charge sinon un livre journal de 1646 de monsieur Perreau, qui marque avoir receu du fermier de Poulanon, 18 boisseaux de blé par quart dûes à la cure de Rian..

- Le gros du dixme de Trépot Botré : ce dixme appartient à messieurs du chapitre des Aix, et s'étend du côté de Maluette. Il est chargé de 12 boisseaux de blé mesure des Aix, par quart froment, quart méteil, quart marseiche, et quart avoine, envers la cure de Rian, rendu et conduit dans le grenier de la cure à la St-Michel, bon et recevable.

On ne retrouve pas dans les papiers de la cure de tistres concernants cette charge, sinon un livres journal de monsieur Jean Perreau, curé de Rian et chanoine des Aix, qui déclare en 1646, avoir receu de Guy Frou, fermier de Trepot Botré, dependans du chapitre des Aix, les 12 boisseaux de blé de la qualité cy-dessus.."

11 : Sur 12 pages.

12 : Arch. Dép. 18 : 213 G 2.

- *Le gros du dixme de Fombary* : ce dixme appartient à messieurs du chapitre de St-Etienne de Bourges et s'étend du côté de Quetilly et Fombary. Il est chargé de 24 boisseaux de blé par tiers froment, tiers seigle, et tiers marsaiche, mesure de Bourges, rendu conduit dans le grenier de la cure à la St-Michel, bon et recevable envers la cure de Rian.

On ne voit aucuns tistres concernant cette charge sinon un livre journal de monsieur Perreau de l'année 1646, qui marque avoir receu de messieurs de St-Etienne de Bourges, 24 boisseaux de blé par tiers froment, seigle, et marsaiche, mesure de Bourges..."

- *Le gros de la vicairie de Saint-Nicolas appelé le dixme de Cluy* : ce dixme appartient à une vicairie appelée Saint-Nicolas, fondée dans l'église Saint-Etienne de Bourges, il s'étend du côté de Bacoüet. Il est chargé envers la cure de Rian de la somme de 7 livres 10 sols en argent payable au logis curial à la St-Michel.

On ne voit point de tistres qui établissent cette charge pour la cure de Rian, mais seulement un livre journal de monsieur Perreau de 1647, qui marque avoir receu des fermiers du dixme de Cluy, appartenant à monsieur Gagnepain, 5 livres faisant partie de 7 livres 10 sols due à la cure pour le terme de St-Martin, plus receu 2 livres 10 sols..."

"Etat des novalles da la cure de Rian..." ⁽¹³⁾.

Les dîmes perçues sur des terres nouvellement défrichées devaient théoriquement revenir au curé de la paroisse, d'où l'intérêt pour ce dernier de tenir très précisément l'inventaire de ces terres novalières.

Extrait : "La novalle de la Coure : premièrement une pièce de terre en ouche, dépendante de la métairie de la Coure, joutante du soleil levant le chemin de Brécy aux Aix, du midi le jardin de Jean Estève huillier, du couchant la chenevière dudit Jean Estève, et du septentrion le pré dépendant de la locature qui étoit autrefois le chétif moulin appartenant à monsieur de Bacoüet. Suivant l'usage, on partage par moitié le dixme avec le dixmeur du Gingalet, dans la dixmerie duquel est situé la terre".

"Etat des rentes de la cure de Rian" :

Ces rentes provenaient en général de fondations pieuses faites par simple contrat, ou par testament.

"La rente de 16 livres 13 sols 4 deniers à la charge de 30 messes et un de profundis à la fin de chaque messe : la fabrique de Rian doit à la cure une rente de 16 livres 13 sols 4 deniers, à la charge de dire 30 messes et trente de profundis pour le repos de l'âme de Jean Perreau, prêtre cy devant curé de Rian et chanoine des Aix.

En 1682, le dit Jean Perreau, qui n'étoit plus curé de Rian mais chanoine des Aix, légua par testament (on ne le trouve plus dans les papiers de la fabrique), la ditte rente à Silvain Chabot, curé de Rian, et à ses successeurs dans la cure de Rian, à la charge de dire une messe dans la chapelle de la Ste Vierge et un de profundis à la fin de la messe, tous les samedys de l'année pour le repos de son âme, ainsi que cela se voit par les quittances qu'ont donnés ledit Silvain Chabot et trois ses successeurs immédiats.

En 1750, Louis Desmours, curé, présenta requête expositive de l'état de la charge de la fondation aux fins d'obtenir la réduction, et le 19 juin 1756, monseigneur le cardinal de la Rochefoucauld, archevesque de Bourges, par lettres patentes, a réduit la ditte fondation à trente messes et un de profundis avec l'oraison à la fin de la messe dans la chapelle de la Ste Vierge, lesquelles messes se doivent dire les trente premiers samedis de l'année, non empeschés. Les lettres portant réduction on été lues aux prosnes (de la messe) les quatre et 18 may et 18 juin de l'année 1760 et personne ne fut opposé".

"De tous temps on a payé une somme de 10 livres des deniers de la fabrique au curé de Rian pour dire la passion tous les dimanches depuis la feste de l'invention de la Ste-Croix au trois may, jusqu'à l'exaltation au 14 septembre, et une procession après vespres autour du cimetière en chantant les litanies de la Ste Vierge, et cette dépense est portée en compte de fabrique jusqu'en 1706, ou les habitans par accord verbal autorisé par messieurs les archidiacres ont abandonnés aux curés un pré qu'on appelle le Pré de Saint-Christophe, pour luy tenir compte de cette somme de 10 livres. Ce pré appartient donc foncièrement à la fabrique. Il est d'environ deux journées de fourche, de foin fin, situé dans la prairie de Rian, joute d'un long du côté du levant le pré de la métairie de monsieur de Charant, du midy par le bout, une terre de la métairie du Petit Maluet, du couchant par le long une terre et un pré du chapitre des Aix, et d'un autre bout du côté du septentrion la ruine des Secherons, il peut valoir, années communes, 15 à 18 livres, mais le curé en jouit pour lui tenir compte de cette somme de 10 livres qu'on luy donne pour la Passion".

"En l'année 1600, la cure de Rian qui étoit attenante au choeur de l'église incendia, et les habitans acheteront la maison où demeure actuellement le curé le 24 février 1602.

La place qui est maintenant entre l'église et la maison du curé qu'on appelle le Prefichaud étoit les ouches de l'ancienne cure, il y avoit de grands arbres fruitiers.

Par acte receu Petitbon notaire le 28 octobre 1630, le curé céda ces ouches aux habitans pour en faire une place à la charge d'une rente de trois livres en argent et six pintes d'huile de noix, dont la fabrique est chargée envers la cure.

La pinte d'huile de noix a été fixée à la visite de 1710 à 15 sols de sorte que cette rente monte à la somme de 7 livres 10 sols".

"Etat de ce peut valoir la cure de Rian sans y comprendre, ny le casuel ny les messes" :

Pour mieux apprécier le revenu de la cure qui provenait, comme nous venons de le voir de diverses manières, le curé fit le cumul des revenus en exceptant le gros et les revenus des fondations.

"En l'année 1736, par bail receu Louverjat notaire royal aux Aix, le revenu de la cure a été affermé à Claude et Jean Chabin la somme de 400 livres (avec un billet de 55 livres qui n'étoit connu qu'aux parties) de sorte que le prix de la ferme étoit de 455 livres, avec réserve : 1' de 200 de gluis par moitié froment et moitié seigle qu'on peut estimer à 20 livres ; 2' de tous les gros qui consistent en 82 boisseaux de blé et 7 livres 10 sols en argent, on peut l'estimer 100 livres ; 3' du pré de Saint-Christophe qui vault 18 livres ; 4' de la rente due par la fabrique qui est de 7 livres 10 sols ; 5' de toutes les pailles nécessaires pour le cheval et les autres bestiaux du curé, cela vault 24 livres", soit un total de 624 livres 10 sols. En 1742, selon une estimation semblable, le revenu de la cure fut de 758 livres 10 sols.

"Comme les fermiers cy-dessus ne faisoient pas leur compte, soit que cela vint de la mésintelligence qui finit entre eux, soit de leur négligence à lever le dixme, soit que le blé ne se vendoit pas un certain prix, le curé les déchargea de leur bail et commença à faire valoir sa cure et lever son dixme en 1747". Le revenu de la cure fut alors pour l'année 1747 de 1292 livres 2 sols, "surquoy il faut diminuer au moins de 160 livres qu'il en coûte pour faire lever le dixme, scavoir 60 livres qu'on donne à deux dixmeurs et 60 livres pour leur nourriture, et 60 livres pour la nourriture des chevaux" (le compte n'est pas exact). "Surquoy il faut diminuer encore ce qu'il en coûte pour les batteurs de grange qui prennent au moins le 20ème".

Le livre se poursuit par le détail des recettes de la cure jusqu'en 1759.

"Le 15 février 1760, le revenu de la cure a été affermé par bail, receu Louverjat notaire aux Aix, scavoir les terres, les prés, les dixmes, les novalles, pour la somme de 560 livres à Pierre Cartier et Silvain Pauron, payable en deux termes scavoir à Roch et à la St-Jean, avec réserve : 1' des gros qui sont dus à la cure tant en blé qu'en argent ; 2' des deux prés appelés le pré de St-Christophe et le Petit Claudy, dont les fermiers sont obligés de faire conduire le foin après la fenaison dans le fanot ; 3' de 25 nombres de pailles de froment et 25 nombres de paille de marsaiche, et toutes les pailles balles et Poussiers de l'avoine du dixme et des susdittes pailles ; 4' de tous les gluis qui pourront se faire du seigle et du méteil qui se trouvera dans le dixme ; moyennant quoy, suivant le dit bail, on peut estimer le revenu de la cure" à 737 livres 10 sols.

"Le même bail a été renouvelé avec les mêmes closes le () avril 1768 pour commencer la récolte de 1769 au profit de Pierre Cartier, reçu Virtelle notaire aux Aix, pour l'espace de 9 années".

Les usages liturgiques de la paroisse de Rians ⁽¹⁴⁾

"Usages pour la messe des dimanches de l'année :

Dans les quatre mois de l'année où les jours sont plus courts, comme les mois de novembre, décembre, janvier et février, on fit régulièrement la messe à une heure après le soleil levé.

Dans les mois de mars, avril, septembre et octobre, on la dit à 7 heures et demie ou huit heures.

Dans les autres quatre mois on la dit régulièrement à 7 heures, cela fait plaisir aux habitans et le curé trouve mieux le temps, moyennant cela, de faire ses autres fonctions et on vient mieux le soir au cathéchisme.

Quand l'heure de la messe est venue, on cesse les confessions qu'on reprend ensuite après la messe.

Le curé s'habille pendant que la messe finit de sonner et il fait l'aspersion.

Ensuite on fait la procession en chantant le veni creator, quand il ne fait pas trop froid, et qu'il fait beau temps, on la fait autour de l'église en dehors, mais quand il fait mauvais temps on la fait en dedans.

Au retour de la procession, on fait une station devant la chapelle de la Ste-Vierge où on chante l'antienne de la Ste-Vierge selon le temps avec l'oraison.

Ensuite on entre au chœur en chantant l'antienne du patron qui viceris avec l'oraison.

Ensuite on donne la bénédiction de la Croix.

14 : Extraits tirés du livret manuscrit du curé Desmars.

Puis si c'est le temps de dire la passion qu'on dit depuis la feste de l'invention de la sainte croix, le 3 may jusqu'à la feste de l'exaltation le 14 septembre ont dit la Passion.

Ensuite on entonne la messe qu'on chante toujours depuis le premier dimanche de carême jusqu'à la Toussaints, mais depuis la Toussaints jusqu'au premier dimanche de Carême, on dit toujours des messes basses affin d'avoir plus de temps de faire l'instruction et de ne pas exposer les habitans à sortir si tard.

On bénit le pain durant la messe affin qu'on puisse le couper avant l'instruction, on en commence à le distribuer que quand la préface est commencée.

On lit une fois le mois la formule du prosne mais tous les dimanches on fait l'instruction et on lit l'Evangile en françois.

Le reste de la messe se dit comme les rubriques le demandent. On ne dit point le dernier Evangile à l'autel quand on a dit une grande messe mais en allant à la sacristie.

On ne donne pas l'offerte c'est à dire le pain à baiser parce que souvent cela serviroit de prétexte à plusieurs de ne pas s'approcher des sacrements attendu, disoient-ils, qu'ils n'avoient point de liards pour aller à l'offerte".

Usages pour l'office du soir des dimanches de l'année.

Usages des premiers dimanches du mois : extrait : "L'office se fait les dimanches comme dans tous les autres dimanches de l'année, seulement quand il fait beau temps, et beau chemin, on fait la procession autour du grand cimetière en chantant le *veni creator*. Quand on est vis à vis la porte du cimetière, au lieu d'entonner une strophe du *veni creator*, on entonne le *libera* qu'on chante en allant jusqu'à ce qu'on soit au milieu, de l'autre côté du cimetière, vis à vis de la Croix, où on s'arreste pour finir le *libera* et dire l'oraison convenable ensuite, on donne la bénédiction de la croix puis on continue le chemin en continuant de chanter les strophes du *veni creator*. Le reste de la procession et de l'office se fait comme dans les autres dimanches".

Le paragraphe sur les "usages pour les festes annuelles de chantré et sous chantré de l'année", nous trouvons la mention des deux figures (statues) de St-Christophe et de St-Roch, de la chapelle de la Ste-Vierge, de la chapelle St-Eloy, et de la chapelle des fonds. Il est également indiqué que le grand crucifix était placé à l'entrée du chœur.

Visite du cardinal de la Rochefoucauld : 1738

Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, haut dignitaire du royaume de France, visita l'église de Rians le 29 mai 1738. Le procès verbal de cette visite a été conservé ⁽¹⁵⁾.

"Le Lundy 29 jour du mois de may 1738, environ les sept ou huit heures du matin, nous Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, par la miséricorde divine et la grâce du St-Siège apostolique, patriarche archevêque de Bourges, continuant les visites de nostre diocèse accompagné de nos officiers ordinaires, nous nous sommes transportés en l'église parroissiale de St-Christophe de Rian, où nous avons esté receu avec les marques d'honneur et de distinction dues à nostre dignité et caractère, par Mr Estienne Pontois, prestre, curé de la dite parroisse, assisté de plusieurs curés du voisinage et suivy d'un grand nombre de personnes de tous sexe, âge et condition, et après les prières ordinaires et accoutumées marquées par le rituel de nostre diocèse, mesme le Saint Sacrifice célébré par nostre aumonier, nous avons procédé à nostre visite de la dite église tant au spirituel que temporel suivant et conformément à nostre mandement d'indication, à ce jour et heure deument publié en la dite église au prosne de la messe parroissiale, ainsy qu'il nous a esté certifié par ledit sieur curé, laquelle visite nous avons commencé par celle du très saint sacrement, dont nous avons donné la bénédiction au peuple, et continué ensuite par tout ce qui y est sujet, tant au d'hors qu'au dedans de la dite église, et avons observé qu'elle est en assez bon estat de réparation par d'hors, mais fort malpropre et fort mal décoré en dedans. Que le sépulcre du maistre autel a esté violé et qu'il n'y a aucune marque de consécration sur le marbre ou pierre que nous avons trouvé dessus, que le mur qui sépare le sanctuaire de la sacristie qui a esté pratiqué derrière le maistre autel est nu et à découvert, que l'ornement blanc simple et hors d'état de servir, de mesme que le violet, que la plupart des chasubles ne sont doublés que d'une simple étoile, qui n'est pas capable de les sustenir, que les sépulchres des autels de la chapelle du seigneur, de saint Eloy et de la Vierge qui sont dans la nef à l'entrée du chœur ont esté violés et les reliques emportées que le mesme autel de la chapelle du seigneur est totalement nue et sans aucune espèce de décoration, que celui de la Vierge n'a pour toute décoration qu'une figure en relief de la Vierge, que la spatule d'un des vaisseaux des saintes huiles est rompue, que le clocher qui est placé entre le chœur et la nef sur une quantité de poutres qui laissent une disformité (), qu'au surplus la nef n'est pas voûtée ni lambrissée, ce qui, outre la malpropreté, la rend extrêmement sujette aux vents, à la pluye, à la neige et au froid, que le confessional est fort ancien et mal fait, que la chaire à faire les prosnes n'est point solide. Surquoy ouy et ce requérant nostre promoteur, nous ordonnons :

- 1°/ que le grand autel sera incessamment muni d'un marbre ou pierre consacré, qui sera incrusté et mis de niveau dans la table.

- 2°/ que le mur qui sépare le sanctuaire de la sacristie, pratiqué derrière le maistre autel sera couvert d'un lambris de menuiserie propre peinte à l'huile ou munie avec une porte figurée de chaque costé.

15 : Arch. Dép. 18 : 1 Mi 23, vol. 3, pages 377 et 378. Le procès verbal suivant concerne la chapelle de Séry.

- 3°/ qu'il sera fourni deux ornements d'étoffe simple et cependant propre, l'une blanc, l'autre violet, garnis de leurs estoiles, manipules, voiles et bourses, que les autres chasubles qui ne sont doublées de toile simple seront doublées de bongrand en toile gaufrée pour les soutenir,
 - 4°/ qu'il sera fait une autre spatule pour un des vaisseaux des saintes huiles, à la place d'une qui est rompue,
 - 5°/ que l'autel de la chapelle du seigneur qui est à costé du choeur à main droite en entrant, et celui de saint Eloy qui est à l'entrée du choeur aussy à main droite seront pareillement munis de marbre ou pierre consacrée qui seront incrustées et mis de niveau dans les tables jusqu'à ce, nous les interdisons et deffendons à tous prestre séculiers et réguliers d'y célébrer, que le mesme autel de la chapelle du seigneur sera décoré d'un retable de menuiserie peinte ou non dans le milieu duquel sera enquadré un petit tableau, d'un gradin, d'un parement de bois peint fourny de cartes, crucifix, chandeliers,
 - 6°/ que le marbre ou pierre consacrée que nous avons trouvé sur l'autel de la Vierge sera incrusté dans la table, au surplus que la figure en relief de la Vierge sera repeinte proprement, et placée sur un pied d'estal à costé de l'autel qui sera décoré d'un rétable et d'un tableau conformément à celui de St-Eloy, qui est vis à vis.
 - 7°/ qu'il sera fait un confessionnal neuf et une chaire à faire les prosnes de menuiserie propre et cependant solide.
 - 8°/ qu'après les fournitures et décorations par nous cy-dessus ordonnées, si il se trouve dans la fabrique des deniers suffisans, le clocher sera transporté à l'entrée de la nef qui ensuite sera lambrissée, ou tout au moins plafonnée avec du plancher sec, bien joint et bien attaché ; que le dessous du clocher sera aussy fermé surement, non seulement pour empescher que le son du clocher n'incommode les fidèles pendant l'office divin, mais encor pour prévenir les accidents qui pourroient arriver si un battant de cloche se détachoit, le tout aux dépens de qui il appartiendra, et à la diligence du procureur fabricien de la dite église auquel nous avons enjoins de faire pour l'exécution de nos ordonnances cy-dessus toute les diligences requises et nécessaires".
- L'archevêque examina ensuite les comptes de la fabrique, et constata que François Jouannin, procureur fabricien pour l'année 1734, devait à la fabrique 124 livres 14 sols 10 deniers, que Jean Chabin, procureur de la fabrique pour l'année 1735, devait à la fabrique 56 livres 17 sols 7 deniers. Il fit promettre à ces deux personnes de régler ces sommes dans le plus bref délai. Jean Chabin, procureur de la fabrique en 1736, devait à la fabrique 73 livres 15 sols qu'il remit dans le coffre de la fabrique. Enfin, l'archevêque examina les comptes de Gabriel Joannin, procureur fabricien, alors en charge. Il demanda que tous les papiers de la fabrique soient déposées dans le coffre à deux clefs, et qu'il en soit fait un inventaire.
- Ce procès verbal devait être lu par le curé, au prône de la messe paroissiale, le dimanche suivant sa réception à Rians.

L'église lieu de sépulture

Les curés de la paroisse pouvaient se faire enterrer dans l'église et spécialement dans le choeur. Cette pratique est visible dans les registres paroissiaux : "L'an 1768, le 16ème jour du mois de juin, le corps de messire Louis Desmars, prêtre, curé de cette paroisse, décédé du 14 à 8 heures du soir, âgé de 53 ans, a été inhumé dans le choeur de cette église par nous prêtres soussignés" signés : Musard, chanoine des Aix, Cullon, curé d'Aubinges, Chemin, curé d'Azy, Bazin, curé de Brion, Cherrier, curé de Morogues, Gomoy, curé de Montigny, Dubois, curé de Parassy...

La plupart des paroissiens étaient inhumés dans le cimetière.

Certains paroissiens, surtout des nobles, des notables ou des bienfaiteurs de la paroisse, se faisaient enterrer également dans l'église.

Exemples pris dans les registres paroissiaux :

- Le 21 décembre 1734 "a esté inhumé dans l'église Jeanne Pilet, âgé de 3 ans, fille de Pierre Pilet et de Magdelaine Padois, ses père et mère..."
- Le 13 janvier 1735 "a esté inhumé dans l'église... Guillaume, fils d'Estienne Joannin, et de Jeanne Gaignoux..."
- Le 4 mai 1735 "a esté inhumé dans l'église... Marie Mallet, veuve de deffunt Jean Pilet, laboureur..."
- Le 19 mai 1735 "a esté inhumé dans l'église Marguerite Joannin, vivante femme de Jean Gaignoux..."
- etc...
- Le 3 juin 1741, "a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de Jean Pillet, âgé de 5 mois, fils de Jean Pillet et de Françoise de la Bussière..."
- Le 12 janvier 1742 "a été inhumé dans l'église le corps de Claude Chabin, âgé d'environ 50 ans, époux vivant de Gabriel Pilet..."
- Le 15 janvier 1742 "a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de Jeanne Gaudin, âgée de 72 ans, épouse vivante de François Chabin, maréchal..."
- Le 16 janvier 1742 "a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de Gabriel Jouachin, meunier, âgé d'environ 74 ans, époux vivant de Marie Joly..."
- Le 23 janvier 1742 "a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps d'Estienne Jouachin, meunier âgé de 36 ans..."
- Le 23 mars 1744 "a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de Jeanne Gagneux, âgée d'environ 29 ans, épouse en son vivant de Claude Deschamp, meunier du moulin du Sceau..."

- Le 29 mars 1744 "a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de François Chabin, âgé de 68 ans, époux en son vivant de Jeanne Gaudin..."

- etc...

- Le 10 avril 1763 "le corps de messire François Masson Longpré des Rompis ?, ancien capitaine au régiment mestre de camp de dragons, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, sieur de la Mothe, décédé d'hier âgé d'environ 70 ans, a été inhumé dans l'église de cette paroisse..."

- Le 6 janvier 1768 "le corps de François Ferrand... décédé d'hier, a été inhumé sous le porche à cause de la trop grande gelée..."

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

Le clocher porche du curé Quillerier : 1780

"Le clocher placé dans le milieu de l'église produisait l'effet le plus disgracieux et était nuisible à la nef qu'il séparait en deux parties par les soles (piliers en bois) qui partaient du pavé jusqu'au beffroi, pour soutenir la charpente. Le curé conçut le vaste projet d'abattre ce clocher et de construire à l'entrée de l'église une tour surmontée d'une belle flèche. Il employa près de quatre années à murir son projet ; enfin, après avoir tracé bien des plans sur le papier, consulté des architectes et calculé ses ressources, il mit la main à l'oeuvre. au printemps de l'année 1780, il jeta les fondements de cette tour "qui fait, dit M. Fortier, l'ornement de l'église et l'admiration des étrangers, car elle est, d'après le dire des connaisseurs et des gens de l'art, très bien faite et conforme aux règles de l'architecture".

Pour l'asseoir sur des fondements solides, on jeta dans les fondations d'énormes rochers pris à 1500 mètres de là, dans un endroit appelé aujourd'hui le Roc ; les pierres qui forment la base furent amenées des Nadots, commune de Morogues ; les carrières de Sainte-Solange fournirent le reste.

Trois ans plus tard, le bon curé était au comble de ses vœux, son rêve réalisé : la tour solidement construite, portait à son sommet une flèche gracieuse, de 25 pieds d'élévation ; trois belles cloches envoyaient aux alentours, sur les coteaux couverts de vignes, leurs voix retentissantes" (16).

Cette construction en pierre de taille est composée d'une tour flanquée d'une tourelle d'escalier au nord. L'escalier à vis qui permet d'accéder au premier de la tour. Ce clocher porche possède deux entrées : le portail principal ouest en plein-cintre, et une porte latérale sud également en plein-cintre. L'arc du portail principal porte la date de 1780. Cet arc comme l'arc qui permet de rentrer dans la nef, est surmonté d'un arc de décharge. Le rez-de-chaussée du clocher devait être voûté. Seuls les pilastres de soutènement des arcs ont été construits dans chaque angle. Les étages ont été simplement munis de solives sans plancher. Une fenêtrure en plein-cintre surmonte la porte principale. Un bandeau marque le pourtour de la tour sous les baies du beffroi. Un autre bandeau ceinture en son milieu la partie inférieure de la tour. Au niveau du beffroi, chaque face du clocher est ouverte de deux baies en plein-cintre, dont les montants sont décorés de petites colonnettes. Un bandeau ceinture également la tour à la naissance des

16 : Ces renseignements sont tirés de l'article "M. Quillerier, curé de Rians (Cher), confesseur de la foi en 1793 (1724-1800), publié dans "La Semaine religieuse du diocèse de Bourges, 7 février 1891, n° 6, p. 83-84, et du 28 février 1891, n° 9, p. 126-128. Suite : "mais hélas ! La joie du bon curé ne fut pas de longue durée, car si le temps avait marché, les idées aussi avaient fait du chemin ; et pour la première fois, la France entendit ces paroles soi-disant patriotiques, qu'une expérience d'un siècle a reconnues fausses et mensongères : Liberté, Egalité, Fraternité... ou la mort. La flèche du clocher, qui dominait les riants collines du pays, blessait vraiment trop l'égalité, on la supprima donc. Elle fut remplacée plus tard par le disgracieux chapeau qui surmonte encore aujourd'hui la tour de M. Quillerier. Les cloches aussi disparurent dans le même temps" (renseignements transmis par l'abbé Fortier à H. Fournier, son successeur à la cure de Rians). Voir les registres paroissiaux.



Le clocher porche de 1780

arcs des baies du beffroi. Le clocher est couvert d'ardoises, et la tourelle d'escalier est couverte de tuiles. Une flèche d'environ 8 mètres surmontait le clocher. Elle fut en partie abbatue pendant la Révolution.

Du premier étage on accède à la tribune qui fut construite en même temps. Une seconde porte située au-dessus permettait d'accéder au-dessus de l'ancien plafond construit en 1739 au niveau des entrants apparents.

La Révolution

La vente des biens nationaux

Les biens situés sur le territoire de la commune, et qui étaient possédés par des établissements ecclésiastiques furent saisis et vendus au titre de biens nationaux ⁽¹⁷⁾.

Les biens de la cure de Rians :

- Le 17 décembre 1791, 119 boisselées de terre furent vendues 2725 francs au sieur Henriet.
- Le 7 avril 1792, le pré appelé Ste-Barbe, fut vendu 230 francs à François Bougrat, de Brécy.
- Le 22 mai 1792, des terres et des prés furent vendus 425 francs au sieur Thévenaut pour François Pillet de Brécy.
- Le 26 Brumaire an III (13 novembre 1794), 43 boisselées de terre furent vendues 2400 francs à François Frilet, de Bourges.
- Le 21 Messidor an IV (9 juillet 1796), la maison curiale et ses dépendances furent vendues 1170 francs à François Melchior Witas, père, arpenteur, de Bourges.
- Le 15 Fructidor an IV (1 septembre 1796), une terre fut vendue 462 francs à François Gaucher, propriétaire aux Aix.

Les biens de la confrérie de la Ste-Vierge :

- Le 26 Brumaire an III (13 novembre 1794), 12 boisselées de terre furent vendues 500 francs à François Frilet, de Bourges.

Les biens de la cure d'Aubinges :

- Le 7 avril 1792, 15 boisselées de terre, furent vendues 160 francs au sieur Lavrat.

Les biens du chapitre des Aix :

- Le 7 avril 1792, un quartier de pré fut vendu 300 francs aux sieurs Bougrat et Mellin.
- Le même jour, 40 boisselées de terre furent vendues 800 francs au sieur Turquet et autres, des Aix.
- Le même jour, un arpent de pré fut vendu 105 francs aux sieurs Caillet et autres, des Aix.
- Le même jour, deux boisselées de terre, furent vendues 75 francs à Antoine Mellin de Parassy.
- Le même jour, deux arpents de pré, furent vendus 1925 francs aux sieurs Mellin et autres, des Aix.
- Le même jour, 4 boisselées de terre furent vendues 105 francs au sieurs Mellin et autres, des Aix.
- Le même jour, un quartier de pré, fut vendu 260 francs aux sieurs Mellin et autres, des Aix.
- Le 16 avril 1793, 14 journées de vigne furent vendues 1175 francs à Denis Mitterand et autres.
- Le 11 mai 1793, 12 boisselées de terre, furent vendues 1200 francs au sieurs Cocher et Samour.
- Le même jour, 10 boisselées de terre furent vendues 410 francs aux sieurs Fontaine et Paul Gaucher.
- Le même jour, 12 boisselées de terre furent vendues 600 francs.
- Le 26 Brumaire an III, 30 boisselées de terre, furent vendues 895 francs à François Gabard, de Bourges.

Les biens de l'hospice des Aix :

- Le 29 Germinal an III (18 avril 1795), 4 boisselées de terre furent vendues 1200 francs à Silvain Tribalat.

Les biens de la prébande du sieur Gaucher :

- 7 mai 1791, 30 journées de vigne furent vendues 1500 francs à Jean Cordier de Brécy.

Les biens des bénédictins de Bourges

- Le 19 février 1791, un domaine, un moulin, une garenne, furent vendus 66 200 francs au sieur Lacrosse.

Les biens de la commune de Rians :

- Le 19 Germinal an II, un demi arpent de pré appelé le Pré de la Passeris (?) fut vendu 605 francs à François Bougrat.

Les biens de l'émigré Thuillier furent vendus le 23 Pluviose an XI : petit domaine de Quétilly et domaine de la Motte

Les biens de l'émigré Bouthuillier furent également vendus (dont le domaine de la Chaume, et le domaine de Séry).

17 : Arch. Dép. 36 : Q 497.

Les biens de l'émigré Quillier, furent vendus le 18 Thermidor an II (locature de la Grande Maison et une autre locature).

Les curés dans la tourmente révolutionnaire

Bien qu'ayant refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, Quillier, curé de Rians, put continuer, jusqu'à la veille de la Terreur, à exercer paisiblement les fonctions de son ministère. Le dimanche 15 juillet 1792, Jacques Bauchard, prit la place du curé légitime. C'était l'ancien vicaire des Aix-d'Angillon. Il fut nommé à la cure de Rians par les électeurs du district. Il prêta le serment exigé par les décrets de l'assemblée constituante, mais le peuple refusa d'assister à la messe de l'intrus qui resta seul dans l'église. Jacques Bauchard, resta dans la commune jusqu'au 15 Frimaire an II (5 décembre 1793). Il fut élu conseiller général de la commune de Rians, et officier public.

Le 9 novembre 1792, il est décidé que le bureau de la Municipalité serait ouvert tous les dimanches après vêpres dans une chambre du presbytère. La Municipalité arrêta également qu' *"il est ordonné à tous les citoyens de se comporter avec décence dans l'église, défense leur sont faites d'y causer rire, ni troubler en quelque manière que ce soit l'office divin..."*

Le curé Quillier continua d'exercer en cachette son ministère, caché dans quelques familles discrètes, au village des Baratiers, commune d'Azy, avec son ami Chemin, curé d'Azy, et MM Buchet, curé de Jalognes, Changeux, curé de Veauges, Couderc, curé de St-Céols, Douégués, curé de Verdigny. Mais son lieu de refuge le plus ordinaire était Bussède, commune de Rians. Après la mort de Robespierre, il put rejoindre le presbytère, où il faisait la messe dans sa chambre. et le dimanche il faisait la messe dans la Grosse Grange de la Grand-Cour, que l'on voit encore aujourd'hui dans le bourg de Rians. Il mourut le 26 Ventôse an VIII (17 mars 1800), âgé de 75 ans, dans son presbytère ⁽¹⁸⁾.

La suppression du culte

L'église devint d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etre Suprême.

Une ou plusieurs des cloches de l'église furent transportées au district pour être fondue pour faire des canons, des fusils, ou de la monnaie. Les autres objets métalliques, l'argenterie, le linge, et les divers ornements furent également saisis et vendus.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est à dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être grattés.

En l'an II, un atelier de salpêtre fut installé dans la grange de la cure.

Le culte ne reprit qu'en 1795. Le 6 janvier an V (1797), la Municipalité décida de payer 51 livres 15 sols à un vitrier des Aix pour réparations aux vitres de l'église, peut-être brisées par vandalisme.

La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX^e siècle.

18 : Ces renseignements sont tirés de l'article "M. Quillier, curé de Rians (Cher), confesseur de la foi en 1793 (1724-1800), publié dans "La Semaine religieuse du diocèse de Bourges, 7 février 1891, n° 6, p. 83-84, et du 28 février 1891, n° 9, p. 126-128.

XIX^e siècle

Les dernières grandes transformations

Acquisition d'un presbytère : 1805

Le presbytère, situé au nord de l'église, ayant été vendu pendant la Révolution, pour garder un desservant à demeure, la commune devait être pourvue d'un presbytère. C'est pourquoi, le 21 Ventôse an XI (mars 1803), la Municipalité décida d'acquérir l'ancienne maison curiale qui seule semblait convenir. Le citoyen Wittas, de Bourges, acquéreur du bâtiment, allait justement le mettre en vente. La valeur de la maison était estimée à 11 000 livres. Malgré cette spéculation, la Municipalité accepta l'offre dans un premier temps. Puis, le 21 Prairial an XI (juin 1803), elle décida de faire l'acquisition d'une maison située au sud de l'église pour 1135 livres (et 70 livres pour les frais d'acquisition, soit 1205 livres). En plus de cet achat, le Conseil vota une somme de 300 livres pour effectuer les réparations les plus urgentes au nouveau presbytère, et une somme de 100 livres pour la réparation et l'entretien de l'église.

Un décret, daté du 20 Floréal an XIII (mai 1805), autorisa l'acquisition du presbytère pour 1135 francs, somme prévue au projet.

La cloche de 1816

Nous trouvons dans le budget de la commune, pour l'année 1817, la mention de la confection d'une cloche. Cette cloche est encore l'unique cloche du clocher. Elle porte l'inscription suivante : "L'AN 1816 RE FONDEU PAR Mrs F P MUTEL ET FORGEOT - PARREIN Mr CLAUDE GAUTHIER, MARREINE ANNE LOURASSIN MARREINE (répétition) - CURE Mr PERICOT - BELLEVILLE, MAIRE DE RIAN".

La grande réfection de 1840

Le budget communal de l'année 1840, indique une somme 598 F 06 prévue consacrée à la réparation de l'église. Cette somme était insuffisante. Le montant du devis dressé le 10 août 1838 par l'architecte de l'arrondissement était de 4519 F 30. Cependant les travaux étant urgents, il fut procédé à leur adjudication le 8 mars 1840, en faveur de Jean Chotard, couvreur demeurant à Rians, pour 4338 F 54. Ces travaux consistèrent en l'établissement d'un plancher en chêne aux étages de la tour du clocher qui n'avaient jamais été voûtés, mais simplement solivés. La toiture du clocher devait être refaite à neuf en ardoises, et les toitures en tuiles de l'église réparées.

Extraits du devis :

- "La voûte d'arêtes de la sacristie (ancienne chapelle seigneuriale) pousse les murs qui sont lézardés depuis longtemps ; on a bouché ces fentes, il y a deux ans et plusieurs d'elles se sont rouvertes, ce qui annonce un mouvement continu ; pour arrêter les progrès du mal, nous proposons de placer extérieurement à la naissance des cintres des tirans en fer carrés de 0,003, dont deux ayant des S qui se trouveroient à chaque bout en dedans de l'église, tandis que les autres bouts seroient arrêtés avec des écrous dans les traverses qui seroient dans le pignon de la

sacristie, ce moyen empêcherait l'écartement de toutes les parties ; trois barres semblables étant placées, la voûte se trouverait complètement retenue, la poussée d'exerçant diagonalement. Ces tirans seroient placés et serrés chaud-rouge afin que le retrait qui s'opérera par le refroidissement tende à faire revenir les parties désunies". Nous pouvons encore voir la trace de ces tirans dans les murs de la sacristie. L'enduit des murs de la sacristie fut également refait en plâtre.

- "La nef actuel a un solivage recouvert d'un plancher qui se trouve dans le plus mauvais état ; il est même dangereux de passer dessus ; au lieu de le refaire avec la même forme, on veut profiter de la charpente cintrée pour voûter cette partie de l'église, on a choisi la brique sur champ pour la voûte, ce moyen qui ne doit être pratiqué qu'avec beaucoup de précaution, seroit tout à fait mauvais avec une seule épaisseur de brique... nous voulons donc... que sur chaque chevron, formant voûte les briques soient clouées... L'extrados de cette voûte sera enduit de trois couches de la peinture hydrofuge de Foucher, afin que la pluie ou la neige qui pourroient pénétrer ne détériore pas la voûte et les enduits". Ce projet fut remplacé par une simple voûte en plâtre sur lattis, plus économique et moins risquée. Les tirants et les poinçons furent conservés et repeints. Cette restauration intérieure de la nef, était complétée par la confection d'une corniche en plâtre à la naissance de la voûte, et par l'ouverture de six fenêtres semblables à celles déjà existantes (avec vitraux en losanges blancs), et les huit petites baies romanes furent murées. Les enduits des murs furent complètement refaits en plâtre, et les enduits de chaux furent enlevés.

Les enduits extérieurs de l'église furent refaits, ainsi que le couronnement de deux contreforts qui furent pour la plupart rejointoyés.

Pour financer ces travaux la Municipalité eut recours, en partie, à la vente de bois communaux ⁽¹⁹⁾.

Réparations aux toitures : 1862

Le 15 août 1860, le Conseil Municipal expose qu'il serait convenable de rétablir la flèche sur le clocher. Une demande de devis est donc faite à un architecte. Ce devis qui fut dressé par Monsieur Tarlier, architecte diocésain, eut un montant de 1800 F, alors qu'une simple réparation de la toiture du clocher revenait à 600 F. Le Conseil Municipal décida donc de n'effectuer de les réparations nécessaires à la toiture. Le Conseil de fabrique s'engagea à financer la moitié des travaux ⁽²⁰⁾.

Un nouveau devis fut dressé le 1 mai 1862 : "la couverture de la flèche de l'église de Rians est restée dans un état complet d'abandon et le défaut d'entretien en nécessite en ce moment la complète réfection. Trois faces de la flèche devront être découvertes, voligées et recouvertes à neuf et métrées sans plus-value pour arrêtières et doublis. L'ardoise serviable provenant de la découverte sera mise de côté et employée à recouvrir la face du levant (Est) moins exposée que les autres.

Tels sont, avec quelques réparations en recherche sur le surplus de l'église, les travaux compris au devis" (725 F 73) ⁽²¹⁾.

19 : Délibération du 14 octobre 1842 : mention de l'ordonnance royale du 4 juin 1842 autorisant la vente de bois communaux pour financer la réparation de l'église. délibération du 23 février 1843.

20 : Délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1861, du 16 février et du 18 mai 1862. Délibération de la fabrique du 6 octobre 1861.

21 : La délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 1862, nous indique que la toiture de la nef, près de la tour, était dans un très mauvais état, et que la latte ne pouvait pas supporter le repiquage qui y est nécessaire. Il fut donc procédé à une restauration de cette partie en remplaçant la tuile par de l'ardoise (remplacement commencé déjà quelques années auparavant).

La chapelle de la Vierge et les vitraux tourangeaux

Les deux vitraux des fenêtres latérales du fond du chœur, représentant au nord saint Roch, et au sud saint Christophe, furent réalisés par L. Lobin, maître verrier de Tours en 1861. Leur installation précède la réfection des toitures.

La chapelle de la Vierge, fut construite au moment des restaurations de la toiture. Cet édifice a été construit en prolongement à l'ouest, le long de la nef, de la sacristie. Le contrefort sud-ouest de la sacristie fut démoli afin de raccorder le mur de la nouvelle chapelle. Le mur de la nef fut en partie démoli pour permettre l'installation d'un grand arc en tiers-point. La chapelle fut munie d'une fenêtre en tiers-point semblable à celles du chœur et à celles construites en 1840. Cette fenêtre a été munie d'un vitrail sorti des ateliers de L. Lobin, de Tours, en 1864, et représentant la Vierge. Au-dessus de l'autel fut aménagée une niche servant de socle à une statue. La chapelle fut couverte d'une voûte d'ogives en briques.

Réparation de la voûte de l'église : 1872

Le 20 août 1871, le Conseil de fabrique, en réunion, constate la nécessaire réparation de la voûte de l'église. Cette constatation sera reprise par le Conseil Municipal le 28 août 1871. Ce mauvais état était dû à la pluie et aux ouragans. Un devis fut donc dressé le 29 octobre 1871. Il prévoyait la réfection de la toiture, en partie en ardoises (partie du pan sud de la nef) et en partie en tuiles, ainsi que la réfection de la voûte en plâtre sur lattis de la nef : *"La voûte de l'église de Rians a été faite en 1840 en plâtre sur lattis ; elle est restée en très bon état pendant l'espace de vingt ans ; depuis cette époque, soit par excès d'humidité ou de sécheresse, elle s'est lézardée en différents endroits, alors des morceaux de plâtre assez considérable sont tombés ; elle est actuellement en situation si mauvaise qu'il est impossible de laisser plus longtemps cet état, si l'on veut éviter des accidents. Cette voûte sera faite en plâtre sur lattis, telle qu'elle est actuellement"*. Les tirants devaient être peints en blanc. Ce devis, d'un montant de 942 F 65, fut approuvé par le Conseil Municipal le 29 octobre 1871. Le Conseil de fabrique, ayant attribué, par sa délibération du 20 août précédent, une somme de 260 F à la réfection de la toiture, la Municipalité a donc eu une participation de 682 F 30.

Le 14 janvier 1872, le maire de la commune passa un marché avec Henri Picard, plâtrier aux Aix, pour la réfection de la voûte en lambris de l'église ⁽²²⁾. Des travaux supplémentaires, consistant en la réalisation de filets de peinture faits à la voûte pour imiter la brique, ainsi que le grisage des murs intérieurs de l'église, montèrent le décompte des travaux à 752 F 17 ⁽²³⁾.

Chronique

- 1874 : acquisition d'un autel en pierre par la fabrique pour 1000 F ⁽²⁴⁾.
- 1877 : Confection des vitraux du fond du chœur par Ch. Jurie, maître verrier de Bourges :

22 : Délibération du Conseil Municipal du 4 février 1872.

23 : Délibération du 16 mai 1872 : La réparation à la voûte de l'église étaient achevée (524 F + 256 F pour de travaux supplémentaires). Voir également le décompte des travaux du 15 juin 1872.

24 : Comptes de la fabrique des années 1874 (500 F), 1875 (300 F) et 1876 (200 F).

- le premier à gauche représentant saint Joseph, fut "donné par Mr Joseph de Champigny".

- le vitrail central représente le sacré coeur ("Voici ce coeur qui a tant aimé les hommes").

-le vitrail de droite représentant sainte Thérèse est un "don de Mr Henri, comte de Maupat".

- 1880-1881 : translation du cimetière. Le cimetière était situé au sud de l'église au milieu du bourg et non loin d'habitations, ce qui était contraire à la loi. Le Conseil Municipal décida sa translation le 6 février 1876. Le devis de construction des murs du nouveau cimetière fut dressé le 13 mai 1877, et l'adjudication des travaux eut lieu le 13 juin 1880. Le nouveau cimetière fut construit dans une partie de l'ancien champ de foire. Les inhumations dans l'ancien cimetière furent interdites le 10 janvier 1881. Les travaux du nouveau cimetière furent réceptionnés le 26 août 1881.

- 1883 : acquisition d'un dais par la fabrique pour 273 F 42 ⁽²⁵⁾.

- Une lettre du maire adressée au préfet le 16 juillet 1884, nous indique que le curé soit en son nom soit au nom de la fabrique avait fait faire des réparations à la place publique, en face des grandes portes de l'église sans le consentement du Conseil Municipal, et de plus se sachant en contravention. Le maire se plaignait d'autant plus que des travaux urgents étaient à faire à des pilastres nord de l'église. Les contreforts semblent avoir été restaurés en 1885 ou 1886 ⁽²⁶⁾.

- 1886 : quelques dégâts sont causés au clocher par un ouragan ⁽²⁷⁾.

- 1890 : démolition des murs de l'ancien cimetière, et nivellement de cet espace pour le transformer en place publique ⁽²⁸⁾.

- 1895-1897 : construction d'un nouveau presbytère.

- 1898 : remplacement des vitraux en couleur du chœur près de la nef. Les nouveaux vitraux ont été réalisés par Ch. Jurie, maître verrier de Bourges.

25 : Comptes de la fabrique.

26 : Délibération du Conseil Municipal du 14 juin 1885.

27 : Comptes de la fabrique : dépense de 84 F 96 à cet effet.

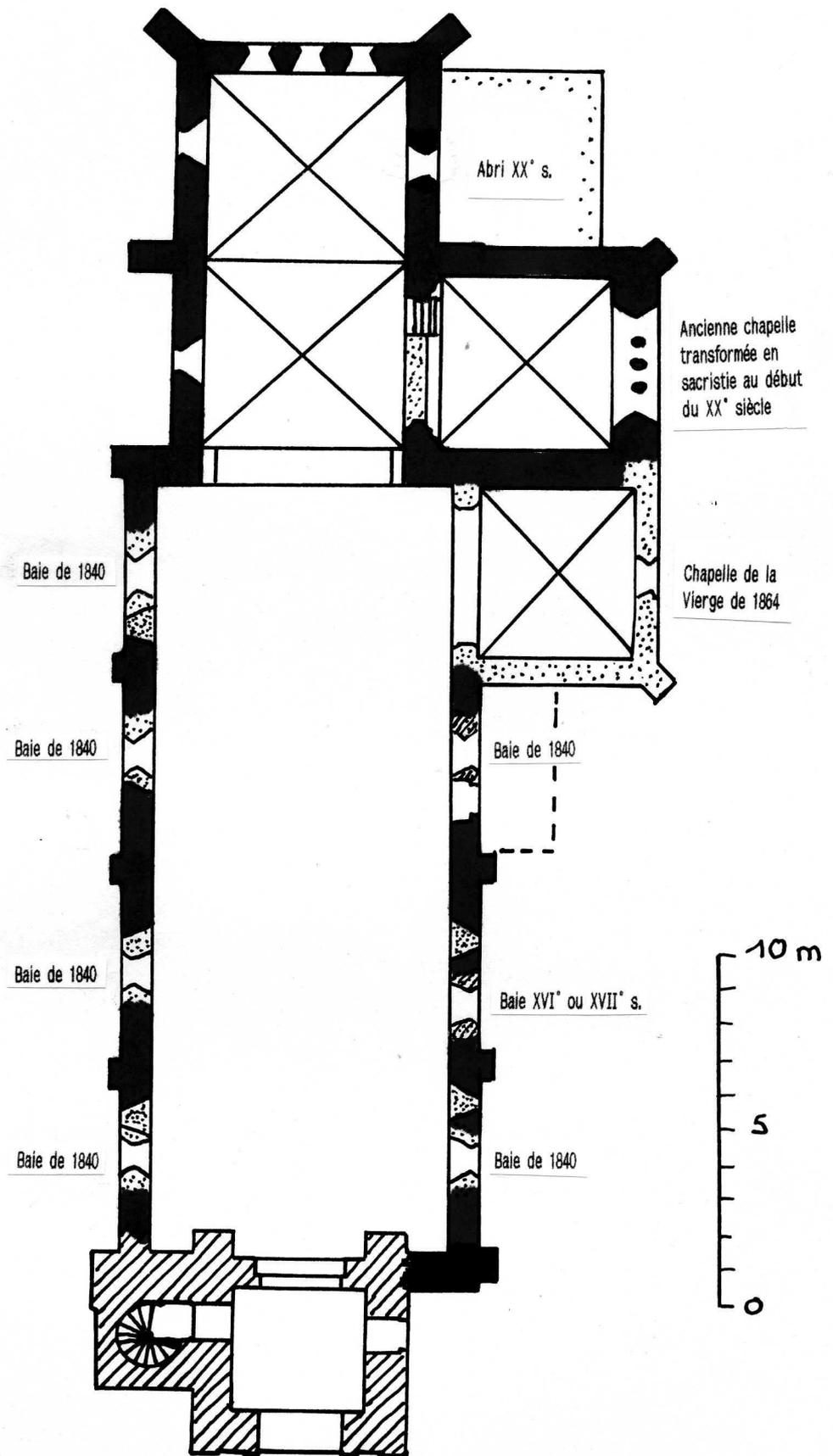
28 : Délibérations du 14 novembre 1889, du 7 décembre 1890 et du 21 décembre 1890.



Charpente du clocher



Chapelle
de la Vierge
de 1864



XX^e siècle

Entretien et restauration

Chronique

- 1908 : construction du hangar de la pompe à incendie par Emile Beaugereau, entrepreneur à St-Michel de Volangis, sur un plan de monsieur Beaufrère. Cet édifice est adossé au choeur de l'église et appuyé sur la sacristie.

- 1 décembre 1913 : arrêté de classement parmi les Monuments Historiques de la statue en pierre de la Vierge à l'Enfant du XVI^e s, et du bénitier en fonte de 1528, portant une inscription et des armoiries.

- 1920 : réparation aux frais de la commune de la chaire de l'église qui menaçait de tomber à terre ⁽²⁹⁾.

- 1939 : remplacement du vitrail de la seconde fenêtre sud de la nef. Ce vitrail représente Jeanne d'Arc, et fut réalisé par Léon Jurie, maître verrier de Bourges. Un autre vitrail fut réalisé dans les années trente : le quatrième vitrail du mur nord de la nef, près du choeur. Il représente sainte Brigide ⁽³⁰⁾.

Les dernières grandes restaurations des toitures : 1967-1977

Les travaux de restauration de l'église, dirigés par monsieur Gauchery, architecte, commencèrent en 1970 par la réfection de la charpente et de la toiture du clocher par l'entreprise Padeloup ⁽³¹⁾. Cette réfection devenait urgente, surtout au clocher dont des pierres se détachaient. Ces premiers travaux furent financés par la commune, avec l'aide de l'Etat, du département et des fidèles de la paroisse ⁽³²⁾.

A la suite de la remise en état du beffroi, il fut décidé d'électrifier les cloches en 1972. Ce travail fut réalisé par la Maison Bodet, de Trémentines (Maine-et-Loire) ⁽³³⁾.

La couverture du clocher ayant été réparée, il restait les autres toitures. Le nouveau projet de restauration fut mené par monsieur Gauchery. Ce projet avait un montant total de 177 264 F 59 ⁽³⁴⁾. Vue son importance, il fut divisé en trois tranches :

- 1^{ère} tranche : couverture de l'abside, de la chapelle et de la sacristie.

29 : Délibération du 18 janvier 1920.

30 : Origine de la dévotion à Ste-Brigide dans la paroisse de Rians : en 1661, M. Chabot, curé de Rians, écrivait sur le registre paroissiale : "J'ai vu sur un ancien bréviaire de la paroisse, que cette fête avait été établie par un voeu, dans le but d'obtenir du bon Dieu, par les prières de sainte Brigide, la grâce de pouvoir élever les enfants qui y mouraient communément". Sainte Brigide, était une abbesse d'Irlande. On la sollicitait pour obtenir la cessation d'un épidémie qui décimait les enfants. On peut lire dans les registres paroissiaux à des dates diverses : "Tous les ans on fait la fête de sainte Brigide, le premier du mois de février. Les mères chrétiennes de la paroisse et des paroisses circonvoisines ne manquent pas de venir se mettre, elles et leurs petits enfants, sous la protection de la Sainte". Cet usage se perpétua jusqu'au début de ce siècle.

31 : Marché du 15 juin 1970, et mémoire définitif du 30 mars 1971 : couverture et charpente du clocher, couverture de la nef et du auvent ; renforcement du beffroi ; réfection de la croix et du coq ; charpente neuve à l'auvent de l'entrée sud ; total : 34 772 F 13.

32 : Subvention de l'Etat : 10 % soit 2995 F ; subvention du département : 15 000 F ; 3000 F de participation des fidèles.

33 : Délibération du 20 février 1972 : montant des travaux : 4566 F 33.

34 : Ces nouveaux travaux furent financés par la commune (63 912 F 59), par l'Etat (10 % soit 17 726 F) par le département (subvention de 77 900 F) et par les fidèles (10 %).

- 2ème tranche : couverture de la nef et de l'escalier du clocher.
- 3ème tranche : réfection des soubassements de murs et des pilastres, et confection de caniveaux sous les tuyaux de descente ⁽³⁵⁾.

Les travaux commencèrent le 24 janvier 1977 et se terminèrent au mois d'octobre ⁽³⁶⁾.

- 3 mars 1980 : concert d'orgue pour les enfants des écoles dans l'église de Rians par M. André Pagenel, organiste de la cathédrale.

Réfection de l'intérieur et de l'extérieur de l'église : 1980-1981

Monsieur Gauchery, architecte, établit un nouveau devis d'un montant de 285 384 F 95.

Ces grosses réparations concernaient :

- la réfection de la voûte et des murs intérieurs de la nef, (démolition voûte en plâtre et son remplacement par une voûte en lambris).
- la réfection des murs intérieurs du chœur et du sanctuaire (avec enlèvement des lambris)
- la réfection des murs intérieurs du porche, sous le clocher.
- une petite réparation de la voûte de la sacristie
- la réparation du sol de la nef et du chœur (avec remplacement localisé de dalles).
- le complément du sol en ciment sous les placards de la sacristie,
- la réparation des menuiseries (porte de la sacristie, petite porte sud, portail ouest),
- la mise en conformité de l'installation électrique, et l'installation de points lumineux dans la nef.
- la peinture des entrants et des poinçons, et sur la voûte en chêne, ainsi que la voûte du chœur,
- le remplacement de la vitrerie de l'imposte ouest.

Ces travaux se déroulèrent en 1980 et 1981 ⁽³⁷⁾. Ils furent financés par la commune, avec l'aide de l'Etat (28 538 F) et du département (114 153 F) ⁽³⁸⁾.

Les nouveaux bancs furent achetés par les fidèles de la paroisse.

- 1985 : réparation à la cloche de l'église par les Etablissements Bodet (10 497 F 17) ⁽³⁹⁾.

35 : Délibération du 15 octobre 1975.

36 : Ouverture des plis le 29/10/76 : Le lot N° 1 du gros oeuvre fut attribué à l'Entreprise Silvestre, de Rians (montant du marché : 10 059 F 24) ; le lot N° 2 de la réfection de la couverture, fut attribué à l'Entreprise Doudhain, de Nançay (118 617 F 16). Le total de l'opération était de 146 127 F 60.

37 : L'ouverture des plis eut lieu le 20 juillet 1980 :

- Lot maçonnerie attribué à l'entreprise Moreux de Lugny-Champagne : 63 453 F 70 HT.
- Lot menuiserie attribué à l'entreprise Dubas de Dun-sur-Auron : 9 697 F 72 HT.
- Lot peinture attribué à l'entreprise Bedu de Rians, 10 547 F 72 HT.

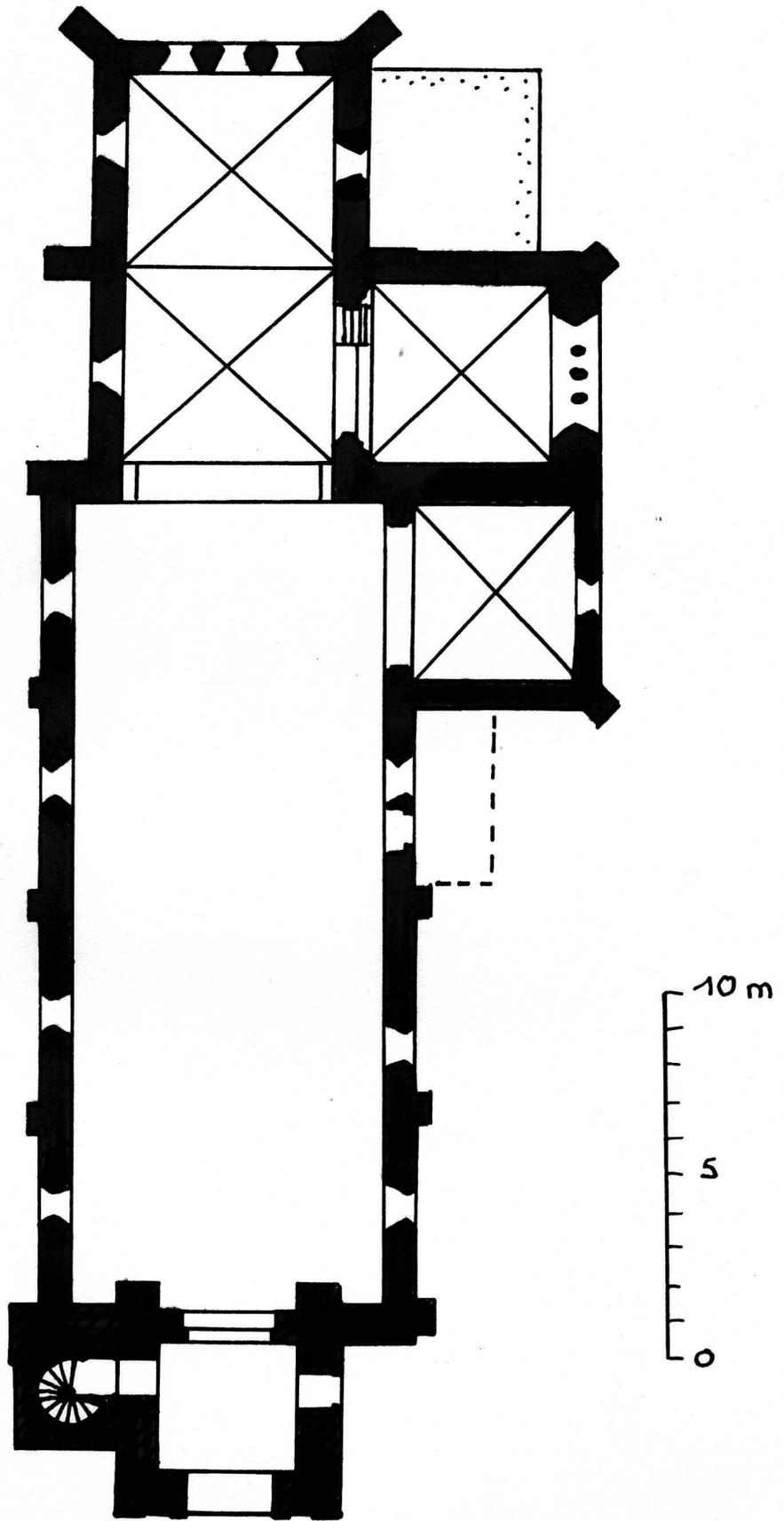
Total des marchés : 230 273 F 17.

Le lot électricité fut attribué à l'entreprise TYLCZAK, de Soulangis.

38 : Détail des avenants :

- Avenant N°1 gros oeuvre (lot 1) : 959 F 03.
- Avenant N°2 (lot 1) : 29 081 F 92.
- Avenant N°1 Electricité (Lot 3) : 2 535 F 69
- Avenant N°1 peinture (lot 4) : 4 564 F 18.
- Avenant N°1 menuiserie (lot 2) : 8774 F 19.
- Avenant N°2 menuiserie (lot 2) : 5 811 F 22
- Avenant N°2 peinture (lot 4) : 13 175 F 96.

39 : Délibération du 11 janvier 1985.



L'église aujourd'hui

Les sources

Archives communales

Registres paroissiaux
Registres de délibération de la municipalité
Dossiers concernant l'église.
Cadastre

Archives départementales du Cher

- E 385, E 533
- 3 E 15, 3 E 280 à 3 E 282 : registres paroissiaux.
- 8 G 128, 8 G 227, 8 G 1042 : fond du chapitre métropolitain.
- 17 G 99, 17 G 100, 17 G 124, 17 G 125 : fond du chapitre des Aix.
- 213 G 1 et 213 G 2 : fond de la cure de Rians
- 229.O.1 à 229.O.4, O.233, O.943, O.1174 : affaires communales.
- Q 497 : Révolution (vente des biens nationaux).
- V 122 : fabrique
- V 182 : comptes de la fabrique (XIX^e s.).

Bibliographie

- **Buhot de Kersers** : *histoire et statistique monumentale du département du Cher*, Imp. Tardy-Pigelet : Bourges, 1890.
- **Deshoulières** : *les églises de France, Cher*.
- **Fournier (H.)** : M. Quillier, curé de Rians (Cher), confesseur de la foi en 1793 (1724-1800), dans *la Semaine Religieuse du diocèse de Bourges*, 7 février 1891, n° 6, p. 83-84, et le 28 février 1891, n° 9, p. 126-128.
 - *Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France - les Vitraux du Centre et des Pays de la Loire*, Paris, 1981, 1 vol., p. 197.
 - Origine de la dévotion de Sainte-Brigide dans la paroisse de Rians, dans *la Semaine Religieuse du Berry*, 1876, p. 86-87.
 - **Pallet** : *Nouvelle histoire du Berry*, t. V, Bourges, 1785, p. 210-216.
 - **Rapin (Edmond)** : *Le canton des Aix-d'Angillon, renseignements d'histoire et de stat. agricole*, Bourges, 1871, p. 25-27.
 - **La Thaumassière** : *Histoire du Berry*, Bourges, 1689.

HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron



Projet **ECCLESIA**

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
 - auprès de la Municipalité,
 - auprès de la population,
 - auprès des visiteurs,
 - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où
une étude et une conférence
projet ECCLESIA
sur l'histoire et l'architecture
de l'église furent réalisées
par monsieur Nicolas HURON
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuintes





**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**



Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>